

# BUDGET DE DÉPENSES

2015 • 2016



Plans annuels de gestion des dépenses  
des ministères et organismes

**RIGUEUR ET RESPONSABILITÉ**

# BUDGET DE DÉPENSES

2015 • 2016



Plans annuels de gestion des dépenses  
des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le  
31 mars 2016

Déposés à l'Assemblée nationale conformément  
à l'article 46 de la  
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)  
par monsieur Martin Coiteux,  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et de la Révision permanente des programmes  
et président du Conseil du trésor

**Budget de dépenses 2015-2016**  
Plans annuels de gestion des dépenses  
des ministères et organismes

Dépôt légal - Mars 2015  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-72649-4 (imprimé)  
ISBN 978-2-551-25643-3 (en ligne)

---

## PRÉFACE

---

La Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2015-2016 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt de ce volume à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du présent volume, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016. Le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section **La présentation du portefeuille ministériel** introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- La section **Les choix budgétaires** présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;
- La section **Le plan budgétaire** explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et du budget d'investissements ainsi que les principales variations;
- Une première annexe fournit s'il y a lieu, pour tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2015-2016 ainsi que la dépense probable 2014-2015;
- Le cas échéant, une seconde annexe présente :
  - Pour tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016;
  - Pour tous les fonds spéciaux, les prévisions de dépenses et d'investissements et la contribution financière du portefeuille ministériel pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées** du Budget de dépenses 2015-2016.



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### SOMMAIRE DES DÉPENSES

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Sommaire des dépenses ..... | 9 |
|-----------------------------|---|

### PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

#### Portefeuilles ministériels

|  |     |
|--|-----|
| Affaires municipales et Occupation du territoire.....                                  | 13  |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....   | 23  |
| Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....                               | 31  |
| Conseil exécutif .....   | 37  |
| Culture et Communications .....  | 49  |
| Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ..... | 61  |
| Économie, Innovation et Exportations.....  | 69  |
| Éducation, Enseignement supérieur et Recherche .....                                   | 77  |
| Énergie et Ressources naturelles.....  | 87  |
| Famille .....  | 93  |
| Finances .....   | 101 |
| Forêts, Faune et Parcs .....   | 111 |
| Immigration, Diversité et Inclusion.....   | 117 |
| Justice.....   | 123 |
| Relations internationales et Francophonie .....  | 133 |
| Santé et Services sociaux .....  | 139 |
| Sécurité publique .....  | 147 |
| Tourisme.....  | 155 |
| Transports.....  | 161 |
| Travail, Emploi et Solidarité sociale.....   | 173 |



---

## **SOMMAIRE DES DÉPENSES**

---



# Sommaire des dépenses<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

|  | 2015-2016          |                 | 2014-2015 <sup>2</sup> |                  |
|--|--------------------|-----------------|------------------------|------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation       | Budget de dépenses     | Dépense probable |
|  | (1)                | (2) = (1) - (4) | (3)                    | (4)              |
| Assemblée nationale <sup>3</sup>   | 128,3              | 1,5             | 126,7                  | 126,8            |
| Personnes désignées par l'Assemblée nationale <sup>3</sup>                       | 90,8               | (40,5)          | 132,6                  | 131,3            |
| Affaires municipales et Occupation du territoire                                 | 1 743,3            | (90,9)          | 1 843,9                | 1 834,2          |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation   | 881,7              | (42,7)          | 1 034,8                | 924,4            |
| Conseil du trésor et Administration gouvernementale                              | 1 209,7            | 443,5           | 931,0                  | 766,2            |
| Conseil exécutif   | 404,7              | (2,8)           | 425,3                  | 407,5            |
| Culture et Communications <sup>4</sup>   | 670,5              | 18,1            | 664,3                  | 652,4            |
| Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques | 148,5              | (4,9)           | 153,5                  | 153,4            |
| Économie, Innovation et Exportations   | 590,0              | 8,1             | 587,0                  | 581,9            |
| Éducation, Enseignement supérieur et Recherche                                   | 16 926,6           | 30,5            | 16 960,2               | 16 896,1         |
| Énergie et Ressources naturelles   | 75,0               | (4,0)           | 80,8                   | 79,0             |
| Famille  | 2 516,8            | (87,2)          | 2 596,2                | 2 604,0          |
| Finances <sup>4</sup>  | 146,9              | 53,3            | 133,5                  | 93,6             |
| Forêts, Faune et Parcs   | 449,8              | (0,5)           | 470,9                  | 450,3            |
| Immigration, Diversité et Inclusion  | 283,9              | 115,9           | 290,5                  | 168,0            |
| Justice  | 873,9              | 16,2            | 850,5                  | 857,7            |
| Relations internationales et Francophonie  | 94,7               | 4,0             | 92,7                   | 90,7             |
| Santé et Services sociaux  | 32 850,7           | 460,9           | 32 553,1               | 32 389,8         |
| Sécurité publique  | 1 326,1            | (0,1)           | 1 287,0                | 1 326,2          |
| Tourisme   | 123,5              | (0,1)           | 126,7                  | 123,6            |
| Transports   | 656,2              | (5,7)           | 688,0                  | 661,9            |
| Travail, Emploi et Solidarité sociale  | 4 268,4            | (116,6)         | 4 312,6                | 4 385,0          |
| Crédits non dépensés   | -                  | -               | (637,8)                | -                |
| <b>Dépenses de programmes</b>  | <b>66 460,0</b>    | <b>756,0</b>    | <b>65 704,0</b>        | <b>65 704,0</b>  |
| Service de la dette  | 8 330,7            | 167,0           | 8 163,7                | 8 163,7          |
| <b>Dépenses budgétaires</b>  | <b>74 790,7</b>    | <b>923,0</b>    | <b>73 867,7</b>        | <b>73 867,7</b>  |

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

### Références

- <sup>1</sup> Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2015-2016.
- <sup>2</sup> Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2015-2016.
- <sup>3</sup> L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.
- <sup>4</sup> Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2015-2016 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

---

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES  
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---



---

## AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable de la région de Montréal à l'égard de la région métropolitaine de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder à, ou à conserver un, logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité ainsi qu'à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la lutte contre l'itinérance.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locataires et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locataires et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2015-2016 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

### ORIENTATION 1

#### **Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions**

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome. Il considère que, dans un effort de décentralisation, les instances locales et régionales existantes doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions, et qu'elles doivent pouvoir compter sur des leviers financiers adéquats. C'est dans cet esprit que le Ministère veillera à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale, ainsi que la poursuite des travaux visant à négocier, dès 2015, un pacte fiscal pluriannuel avec les municipalités applicable dès 2016.

Le Ministère travaillera notamment avec le milieu municipal au déploiement d'un nouveau modèle de gouvernance régionale, qui confie aux municipalités régionales de comté (MRC), aux agglomérations et aux municipalités locales, dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, de nouvelles responsabilités en matière de développement économique local, régional et rural. Cette nouvelle gouvernance régionale de proximité repose sur une plus grande autonomie conférée aux MRC, sur la souplesse des moyens mis en place pour soutenir le développement, sur une simplification de la reddition de comptes et sur une plus grande imputabilité des élus locaux et régionaux.

#### **Actions envisagées**

- Le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale a été conclu le 5 novembre 2014. Il prévoit que le gouvernement du Québec alloue en 2015, un montant de 598,9 M\$ aux organismes municipaux, dont 194,2 M\$ est prévu au budget de dépenses du Ministère;
- Le Ministère versera 352,9 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes;
- Le Ministère modernisera l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et par des travaux d'allègement réglementaire. Plus spécifiquement, il proposera des projets de loi pour reconnaître les statuts particuliers de la Ville de Montréal à titre de métropole et de la Ville de Québec à titre de capitale nationale, et il révisera des lois municipales visant à transformer les relations entre le gouvernement et les municipalités. De plus, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) ainsi que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) seront révisées;
- Le Ministère poursuivra les travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer, entre autres, du respect des règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux;
- Le Ministère publiera des guides et des documents techniques qui contribueront notamment au développement durable;
- Le Ministère poursuivra son soutien à la Ville de Montréal pour les responsabilités qui lui sont dévolues à titre de métropole ainsi que pour son développement économique.

## ORIENTATION 2

### **Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats**

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les divers ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux.

#### **Actions envisagées**

- Le Ministère, avec ses programmes, appuiera les investissements des municipalités pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que pour la construction d'infrastructures collectives. Le Ministère accentuera également son appui auprès des petites municipalités en considérant davantage leur capacité financière pour déterminer l'aide octroyée. Ces investissements permettront de contribuer au respect des diverses réglementations gouvernementales;
- La mise en œuvre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, un programme souple et adapté aux priorités des municipalités, permettra des investissements en infrastructures municipales de l'ordre de 2,67 G\$ sur 5 ans;
- Des investissements de 100,0 M\$ sont prévus pour soutenir le développement des territoires. À cet effet, des ententes seront signées avec les MRC, les agglomérations et les municipalités locales, dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, pour soutenir leurs projets;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012;
- Le Ministère effectuera la coordination de l'aide financière apportée à la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction et de relance. À cet égard, il versera une aide financière de 55,5 M\$ d'ici 2016-2017 à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013, dont 35,6 M\$ est prévu en 2015-2016, et ce, à partir de la provision constituée en 2013-2014;
- Le Ministère continuera de soutenir l'essor et le dynamisme de la métropole par l'entremise du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, à raison de 17,0 M\$ en 2015-2016, et contribuera à l'organisation et à la promotion des festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal jusqu'à concurrence de 60,0 M\$ d'ici 2017-2018, dont 15,5 M\$ en 2015-2016;
- Le Ministère participera aux chantiers gouvernementaux prioritaires : Implantation de la stratégie maritime, Plan Nord, lutte à l'intimidation, etc.;
- Le Ministère soutiendra la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines.

### ORIENTATION 3

#### **Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service**

L'objectif est de préparer le Ministère en vue d'importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision de certains de ses processus qui sous-tendent les services rendus.

#### **Actions envisagées**

- Le Ministère poursuivra le développement informatique concernant la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures;
- Le Ministère mettra en œuvre un plan directeur des ressources humaines et de la performance organisationnelle axé sur la mobilisation et la compétence du personnel et des gestionnaires;
- Le Ministère élaborera une planification triennale de la main-d'œuvre et mettra en place des moyens visant à maintenir la mobilisation et l'expertise du personnel;
- Le Ministère poursuivra sa participation et sa contribution aux travaux de la Commission de révision permanente des programmes.

### LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2015-2016 sont les suivants :

- La SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires et abordables destinés aux ménages à faible revenu. En 2015-2016, excluant le développement nordique, ce sont des investissements de plus de 181,1 M\$ qui seront consentis à cet effet;
- La SHQ continuera d'appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement au moyen du Programme de supplément au loyer et du Programme d'allocation logement;
- La SHQ poursuivra ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements que ce soit par ses programmes Habitations à loyer modique (HLM) public et d'accession à la propriété.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés dans la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » s'établit à 1 743,3 M\$ en 2015-2016, soit 90,9 M\$ de moins que la dépense probable 2014-2015. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2015-2016.

#### PROGRAMME 1

##### **Développement des territoires**

Ce programme offre un soutien financier aux organismes œuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 50,6 M\$. Cette variation est principalement due à la réduction des transferts financiers aux conférences régionales des élus et aux centres locaux de développement, et ce, tel que convenu au Pacte fiscal transitoire. Par ailleurs, l'essentiel du budget de dépenses a été regroupé dans le Programme de soutien au développement des territoires destiné aux MRC.

#### PROGRAMME 2

##### **Modernisation des infrastructures municipales**

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2014-2015, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 37,8 M\$ pour s'établir à 431,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

#### PROGRAMME 3

##### **Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités**

Ce programme englobe des mesures du Pacte fiscal transitoire conclu avec le monde municipal. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal et soutient les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 85,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2014-2015. Cette baisse est attribuable essentiellement à la réduction des transferts financiers aux organismes municipaux, notamment pour la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de l'enseignement supérieur ainsi que de la santé et des services sociaux, et ce, tel que convenu au Pacte fiscal transitoire.

PROGRAMME 4

**Administration générale**

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des divers programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Par rapport à la dépense probable 2014-2015, les sommes allouées à ce programme augmentent de 1,0 M\$ en raison principalement du déploiement et de la mise en œuvre du projet MOSAÏC qui modernise la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures. Afin de maintenir et d'améliorer les services à la clientèle, le Ministère doit réinvestir dans le domaine des technologies de l'information.

Par ailleurs, des mesures d'économie ont été appliquées dans les budgets de rémunération et de fonctionnement du Ministère en 2015-2016.

PROGRAMME 5

**Promotion et développement de la région métropolitaine**

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 8,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2014-2015 compte tenu, essentiellement, des dépenses prévues pour le soutien aux célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

PROGRAMME 6

**Commission municipale du Québec**

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal à son code d'éthique et de déontologie, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Par rapport à la dépense probable 2014-2015, il n'y a aucune variation importante à ce programme.

PROGRAMME 7

**Habitation**

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

La subvention versée à la SHQ s'établit à 447,3 M\$, en baisse de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Puisque la SHQ dispose d'autres sources de financement, elle sera en mesure de financer ses dépenses à hauteur de 1,1 G\$, soit un niveau comparable à l'année précédente.

**PROGRAMME 8**  
**Régie du logement**

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

La variation entre le budget de dépenses 2015-2016 et la dépense probable 2014-2015 de ce programme n'est pas significative.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                   | 2014-2015          |                    |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation         | Budget de dépenses | Dépense probable   |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)       | (3)                | (4)                |
| 1. Développement des territoires   | 114 023,6          | (50 632,3)        | 180 067,6          | 164 655,9          |
| 2. Modernisation des infrastructures municipales                           | 430 971,5          | 37 791,0          | 412 326,5          | 393 180,5          |
| 3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités | 551 593,8          | (85 129,0)        | 636 722,8          | 636 722,8          |
| 4. Administration générale   | 56 525,4           | 1 010,8           | 56 829,2           | 55 514,6           |
| 5. Promotion et développement de la région métropolitaine                  | 119 530,8          | 7 967,3           | 111 611,7          | 111 563,5          |
| 6. Commission municipale du Québec   | 3 068,2            | (29,0)            | 3 206,7            | 3 097,2            |
| 7. Habitation  | 447 258,0          | (1 871,0)         | 424 362,0          | 449 129,0          |
| 8. Régie du logement   | 20 298,1           | (7,1)             | 18 768,8           | 20 305,2           |
| <b>Total</b>   | <b>1 743 269,4</b> | <b>(90 899,3)</b> | <b>1 843 895,3</b> | <b>1 834 168,7</b> |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget de 11,2 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la diminution de 36,0 M\$ s'explique principalement par les crédits requis à la SHQ en 2014-2015 pour l'application de la nouvelle norme comptable pour les paiements de transferts.

Le solde de 7,2 M\$ de la variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | <b>2015-2016</b> |                   | <b>2014-2015</b> |
|--------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                      |                  | <b>Variation</b>  |                  |
| Immobilisations                      | 11 181,8         | (7 168,2)         | 18 350,0         |
| Prêts, placements, avances et autres | —                | (36 000,0)        | 36 000,0         |
| <b>Total</b>                         | <b>11 181,8</b>  | <b>(43 168,2)</b> | 54 350,0         |

**ANNEXE 1****LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|                                 | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|---------------------------------|---|-------------------------------|
| Commission municipale du Québec | 3 068,2                                 | 3 097,2                       |
| Régie du logement               | 20 298,1                                | 20 305,2                      |

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

|                                | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--------------------------------|-----------------------|---|------------------|---|
|                                | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société d'habitation du Québec | 1 100 077,0           | 447 258,0                                       | 1 092 727,0      | 449 129,0                                       |

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

|                                 | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|---------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                                 | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de développement régional |                        |   |                     |   |
| Dépenses                        | —                      | —   | 44 237,6            | 41 993,8  |
| Investissements                 | —                      |   | —                   |   |

---

## **AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

---

### **LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL**

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise. Il veille aussi à la salubrité des aliments ainsi qu'à la santé, à la sécurité et au bien-être des animaux et offre une formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire.

À cette fin, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire. Ses interventions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, et de la consommation des produits bioalimentaires.

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a comme mission de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. Elle est responsable de l'application des dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1) et de la Loi sur les producteurs agricoles (RLRQ, chapitre P-28).

Enfin, la mission de la Commission de protection du territoire agricole est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. Elle est responsable de l'application des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (RLRQ, chapitre A-4.1).

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 881,7 M\$. La répartition se présente comme suit : 47,8 % du budget est consacré au Ministère et 52,2 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 447,4 M\$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 9,0 M\$, pour atteindre 137,3 M\$ en 2015-2016.

### La répartition budgétaire 2015-2016

|  | M\$          | %            |
|--|--------------|--------------|
| Budget du Ministère sans le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et les organismes | 284,0        | 32,2         |
| Programme de crédit de taxes foncières agricoles   | 137,3        | 15,6         |
| Organismes   | 460,4        | 52,2         |
| <b>Total</b>   | <b>881,7</b> | <b>100,0</b> |

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles suivantes : améliorer le positionnement des produits alimentaires québécois sur les marchés; soutenir un développement bioalimentaire dans le respect du développement durable; mettre en place des conditions favorables à l'économie bioalimentaire.

#### ORIENTATION 1

##### **Améliorer le positionnement des produits alimentaires québécois sur les marchés**

##### **Actions envisagées**

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Promotion de l'achat des aliments du Québec auprès des consommateurs sur le marché québécois;
- Soutien aux entreprises bioalimentaires dans le développement de boissons et d'aliments du Québec distinctifs ainsi que dans l'amélioration de leurs accès dans les réseaux de distribution;
- Poursuite des activités visant le développement des marchés de proximité;
- Appui aux entreprises de transformation alimentaire dans l'implantation de systèmes qualité et d'optimisation de procédés de fabrication;
- Amélioration des mécanismes d'inspection et d'encadrement visant à assurer la salubrité des aliments;
- Prospection et développement des marchés extérieurs.

## ORIENTATION 2

### **Soutenir un développement bioalimentaire dans le respect du développement durable**

#### **Actions envisagées**

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Soutien aux entreprises agricoles dans l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales au regard notamment de la préservation des sols et de la qualité de l'eau;
- Poursuite des efforts visant une utilisation responsable des pesticides, dont la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture;
- Amélioration du bien-être des animaux;
- Amélioration de l'appui au développement de la production biologique;
- Appui aux secteurs et aux entreprises bioalimentaires dans la mise en œuvre de démarches de développement durable;
- Soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole;
- Poursuite des efforts permettant de protéger la zone agricole et de contribuer à l'occupation dynamique du territoire.

## ORIENTATION 3

### **Mettre en place des conditions favorables à l'économie bioalimentaire**

#### **Actions envisagées**

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Actualisation du cadre d'intervention gouvernemental en matière de sécurité du revenu agricole;
- Accompagnement de la relève agricole dans ses projets d'établissement;
- Appui à des projets de développement sectoriel visant l'amélioration de la compétitivité des filières;
- Appui au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec;
- Aide aux entreprises de transformation alimentaire pour accéder aux leviers gouvernementaux afin de poursuivre leur développement et l'amélioration de leur compétitivité;
- Soutien aux activités de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire;
- Prestation d'une offre de formation collégiale adaptée aux besoins du secteur bioalimentaire.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2015-2016 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 881,7 M\$. Il s'agit d'une diminution de 42,7 M\$ (4,6 %) par rapport à la dépense probable de 924,4 M\$ en 2014-2015.

#### PROGRAMME 1

##### **Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments**

Ce programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 421,3 M\$ en 2015-2016 est inférieur de 5,2 M\$ à la dépense probable 2014-2015. Cet écart est essentiellement attribuable à une baisse des dépenses en rémunération.

#### PROGRAMME 2

##### **Organismes d'État**

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses 2015-2016 et la dépense probable 2014-2015 provient de la diminution de la contribution gouvernementale versée à La Financière agricole du Québec consécutive à la conjoncture favorable qui prévaut sur les marchés des produits agricoles.

### **Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016                 |                          | 2014-2015                 |                         |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
|   | Budget de dépenses<br>(1) | Variation<br>(2)=(1)-(4) | Budget de dépenses<br>(3) | Dépense probable<br>(4) |
| 1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments | 421 266,1                 | (5 168,7)                | 423 405,5                 | 426 434,8               |
| 2. Organismes d'État  | 460 429,0                 | (37 561,3)               | 611 390,3                 | 497 990,3               |
| <b>Total</b>  | <b>881 695,1</b>          | <b>(42 730,0)</b>        | <b>1 034 795,8</b>        | <b>924 425,1</b>        |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS****Le budget d'investissements**  
(en milliers de dollars)

|                                      | <b>2015-2016</b> |          | <b>2014-2015</b> |
|--------------------------------------|------------------|----------|------------------|
|                                      | <b>Variation</b> |          |                  |
| Immobilisations                      | 23 854,4         | —        | 23 854,4         |
| Prêts, placements, avances et autres | 500,0            | —        | 500,0            |
| <b>Total</b>                         | <b>24 354,4</b>  | <b>—</b> | <b>24 354,4</b>  |

**ANNEXE 1**

**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

**Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|   | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|---|---|-------------------------------|
| Commission de protection du territoire agricole du Québec | 9 271,4                                 | 9 087,8                       |
| Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec     | 3 805,0                                 | 3 902,5                       |

## ANNEXE 2

## L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

## Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

|                                  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|----------------------------------|-----------------------|---|------------------|---|
|                                  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| La Financière agricole du Québec | 423 508,7             | 447 352,6                                       | 391 208,1        | 485 000,0                                       |



---

# CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances.

### Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

### Les organismes

La Commission de la fonction publique contribue, par ses activités de surveillance et de tribunal, à assurer l'égalité d'accès des citoyennes et des citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes qui y sont recrutées et promues, ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions qui y sont prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Quant au Centre de services partagés du Québec, il fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, communicationnelles et informationnelles, ainsi qu'en services aériens gouvernementaux.

Enfin, la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances offre à sa clientèle les services qui lui permettent de bénéficier des avantages des régimes de retraite qu'elle administre. Au moyen d'ententes de service avec certains comités de retraite, elle fournit de l'expertise-conseil en produisant les évaluations actuarielles des régimes de retraite et en réalisant diverses études pour les parties négociantes et les comités de retraite ainsi que pour le placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2015-2016, les choix budgétaires du Secrétariat sont en fonction des orientations stratégiques qui appellent à transformer les façons de faire, et visent à assurer une gestion rigoureuse des fonds publics. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

## ORIENTATION 1

### **Transformer les façons de faire et réduire la taille de l'État**

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre la révision des programmes et implanter un mécanisme permanent d'évaluation;
- Réviser et optimiser les structures et organismes de l'État;
- Assurer un meilleur contrôle des effectifs en fonction des besoins.

## ORIENTATION 2

### **Gérer de façon rigoureuse les ressources**

#### **Actions envisagées**

- Contrôler les dépenses et assurer le respect de la politique budgétaire;
- Contrôler la masse de rémunération en respectant la capacité de payer des contribuables;
- Réduire le recours à l'externe et renforcer l'expertise interne dans des secteurs critiques;
- Gérer les investissements en infrastructures publiques judicieusement en resserrant la priorisation de projets;
- Poursuivre le déploiement du gouvernement ouvert pour encore plus de transparence.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 760,5 M\$, en baisse de 5,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Secrétariat du Conseil du trésor**

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 85,6 M\$, en baisse de 4,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par les mesures de contrôle des dépenses appliquées en 2015-2016, lesquelles incluent notamment une réduction de 3,4 % de l'effectif et du budget de rémunération au Secrétariat du Conseil du trésor.

## PROGRAMME 2

### **Fonctions gouvernementales**

Ce programme vise à soutenir la prestation de services aux organismes publics. Il assure le financement de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du développement du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi les sommes nécessaires aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), de la Commission de révision permanente des programmes ainsi qu'un fonds dédié aux sinistres. Enfin, ce programme comprend les contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 214,5 M\$, en hausse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est attribuable à l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique, combinée à la réduction des besoins budgétaires de la CEIC en raison de la fin prévue des travaux en cours d'année financière.

## PROGRAMME 3

### **Commission de la fonction publique**

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2015-2016 est comparable à la dépense probable 2014-2015.

## PROGRAMME 4

### **Régimes de retraite et d'assurances**

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 456,5 M\$, dont 452,1 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La baisse de 2,3 M\$ s'explique par une diminution de l'amortissement des déficits passés du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite de certains enseignants compensée en grande partie par l'impact de l'augmentation des salaires et de la progression dans les échelles de traitement sur le coût des autres régimes.

## PROGRAMME 5

### **Fonds de suppléance**

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux pour un montant de 240,0 M\$, aux dépenses prévues, mais non ventilées dans les portefeuilles ministériels ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2015-2016.

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|--|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Secrétariat du Conseil du trésor    | 85 608,9           | (4 635,9)        | 93 727,0           | 90 244,8         |
| 2. Fonctions gouvernementales          | 214 455,0          | 1 256,5          | 216 511,0          | 213 198,5        |
| 3. Commission de la fonction publique  | 3 967,1            | (72,7)           | 4 131,5            | 4 039,8          |
| 4. Régimes de retraite et d'assurances | 456 454,2          | (2 300,5)        | 458 754,7          | 458 754,7        |
| 5. Fonds de suppléance                 | 449 207,9          | 449 207,9        | 157 873,4          | —                |
| <b>Total</b>                           | <b>1 209 693,1</b> | <b>443 455,3</b> | <b>930 997,6</b>   | <b>766 237,8</b> |

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations 2015-2016 est en hausse de 23,6 M\$ en raison de l'effet combiné de la création d'une provision constituée pour des besoins imprévus en immobilisations des ministères et organismes et de la priorisation de certains projets en technologies de l'information au Secrétariat du Conseil du trésor.

Le budget comprend également des provisions totalisant 700,2 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ces provisions ont pour but de pourvoir, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016        |                 | 2014-2015        |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                      |                  | Variation       |                  |
| Immobilisations                      | 30 531,9         | 23 631,9        | 6 900,0          |
| Prêts, placements, avances et autres | 700 170,0        | —               | 700 170,0        |
| <b>Total</b>                         | <b>730 701,9</b> | <b>23 631,9</b> | <b>707 070,0</b> |

**ANNEXE 1**

**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

**L'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

|                                    | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|------------------------------------|---|-------------------------------|
| Commission de la fonction publique | 3 967,1                                 | 4 039,8                       |

## ANNEXE 2

### LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

---

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Centre de services partagés du Québec  | 691 000,0             | —   | 693 500,0        | —   |
| Société québécoise des infrastructures | 935 699,0             | —   | 929 175,0        | —   |

---

### LE FONDS SPÉCIAL

#### Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

---

|                                    | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|------------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                                    | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds relatif à certains sinistres |                        |   |                     |   |
| Dépenses                           | 1 665,1                | 650,0   | 1 608,3             | 625,0   |
| Investissements                    | 3 243,1                |   | 4 776,5             |   |

---

---

## CONSEIL EXÉCUTIF

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;
- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la réforme des institutions démocratiques et de l'implantation de la stratégie maritime. À ce titre :
  - Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
  - Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
  - Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale en matière de jeunesse par l'entremise de la Politique québécoise de la jeunesse. Il administre la Stratégie d'action jeunesse qui en découle et finance une partie des moyens d'action de cette dernière. Finalement, il accompagne les partenaires de la jeunesse dans la réalisation de mandats ou de projets visant à développer de nouvelles façons de faire ou d'intervenir;
  - Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il assure un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières;

- La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics;
- Le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de l'implantation de la stratégie maritime du Québec. Il appuie le ministre responsable de la stratégie maritime et le conseille sur toute question ayant un impact significatif sur la mise en valeur et le développement du potentiel maritime. De plus, il apporte son appui au Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2015-2016 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

### **Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement**

Des ressources financières de 10,8 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

#### **Actions envisagées**

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décision;
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

## **COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE**

Des ressources financières de 44,6 M\$ seront utilisées afin de gérer et d'améliorer les communications gouvernementales.

### **Actions envisagées**

- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales, de gérer le plafond annuel des dépenses en communication et d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementale;
- Développer un cadre de gestion de la communication gouvernementale dans la foulée de la réorganisation des communications au gouvernement;
- Coordonner des équipes projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Coordonner la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue d'activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- Poursuivre le développement d'outils de gestion qui favorisent la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- Renforcer graduellement l'utilisation de la recherche et de l'évaluation, notamment en poursuivant l'introduction des objectifs mesurables dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi plus étroit des dépenses en communication et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics.

## **AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

### **Défense et promotion des intérêts du Québec au Canada**

Une enveloppe de 12,8 M\$ sera consacrée à l'affirmation des intérêts et des compétences du Québec au Canada.

### **Coordination gouvernementale et relations intergouvernementales renforcées**

#### **Actions envisagées**

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Secrétariat;
- Assurer, par différentes interventions et actions, particulièrement auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- Poursuivre la promotion de relations harmonieuses avec les communautés francophones et acadiennes du Canada.

## Diplomatie publique proactive

### Actions envisagées

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et ses positions auprès du public et contribuer au développement de marchés et de réseaux par le biais de sa représentation au Canada;
- Soutenir diverses initiatives en matière de francophonie canadienne, notamment dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de présence française en Ontario en 2015.

## AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 252,7 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et communautaire des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des milieux autochtones pleinement épanouis au sein de la société québécoise.

### Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant contribuer au développement des communautés autochtones;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique et communautaire ainsi qu'en matière de consultation, dans les milieux autochtones.

## JEUNESSE

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, une somme de 35,7 M\$ sera consacrée au financement de programmes et de mesures visant à faciliter le passage à l'autonomie sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes, particulièrement ceux âgés entre 15 et 29 ans. Les subventions seront octroyées en prolongeant certaines conventions de subvention signées avec des organismes à but non-lucratif ou des ministères dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

### Actions envisagées

- Prolonger certaines conventions de subvention signées dans la cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 afin de financer des programmes et des mesures au cours de l'année 2015-2016;
- Entamer des travaux avec les principaux partenaires jeunesse du Ministère afin d'augmenter la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse;
- Exercer un rôle-conseil auprès du gouvernement pour les dossiers qui concernent la jeunesse, notamment en coordonnant les travaux du comité interministériel sur la jeunesse.

---

## ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

### Commission d'accès à l'information

Des ressources de 5,9 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

### Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance.

## Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,1 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

### Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre responsable au regard de diverses lois et règlements de nature électorale;
- Procéder à la refonte de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11) (Loi sur le lobbyisme);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et tout particulièrement de notre cadre électoral;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement aux fins de l'application des lois de nature électorale et de la Loi sur le lobbyisme;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

## Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,8 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

### Actions envisagées

- Présenter, dans le cadre de l'actuelle révision de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès), les orientations gouvernementales en matière de transparence, les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci;
- Formuler, en vertu de la Loi sur l'accès, des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

## **IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME**

Un budget de 1,0 M\$ sera consacré à la coordination gouvernementale en matières d'affaires maritimes. À ce budget s'ajoute un montant prévu au Fonds de suppléance et annoncé au Discours sur le budget 2015-2016 pour la mise en œuvre de la stratégie maritime.

### **Action envisagée**

- Élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie maritime.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 404,7 M\$, soit une baisse de 2,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est en partie liée à la fin des obligations financières concernant l'une des ententes conclues avec la nation crie. À ce budget s'ajoute un montant prévu au Fonds de suppléance et annoncé au Discours sur le budget 2015-2016 pour la mise en œuvre de la stratégie maritime.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Cabinet du lieutenant-gouverneur**

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme correspond à la dépense probable 2014-2015.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif**

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;

- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 91,1 M\$. La hausse de 4,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015 s'explique par des efforts non récurrents réalisés par le Ministère à la Provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales en 2014-2015.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Affaires intergouvernementales canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 12,8 M\$, soit une diminution de 1,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est principalement liée à la fermeture de deux représentations du Québec au Canada et à la fin d'une mesure triennale qui prévoyait des crédits additionnels au Centre de la francophonie des Amériques.

#### **PROGRAMME 4**

##### **Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les organismes autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'élève à 252,7 M\$, soit une diminution de 3,3 M\$ comparativement à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est principalement liée à la fin des obligations financières concernant une des ententes conclues avec la nation crie.

#### **PROGRAMME 5**

##### **Jeunesse**

Ce programme a pour objet de financer une partie des moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse, de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services-conseils au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 38,6 M\$, soit une diminution de 2,5 M\$ comparativement à la dépense probable 2014-2015, principalement attribuable à la fin d'ententes liées à la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

#### PROGRAMME 6

##### **Accès à l'information et Réforme des Institutions démocratiques**

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence des institutions. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Commission d'accès à l'information;
- Réforme des institutions démocratiques;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 7,8 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2014-2015.

#### PROGRAMME 7

##### **Implantation de la Stratégie maritime**

Ce programme vise à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de l'implantation de la stratégie maritime du Québec.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 1,0 M\$, soit une augmentation de 0,2 M\$ comparativement à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est attribuable à une mesure inscrite au Discours du budget 2014-2015, pour des études de pré faisabilité. À ce budget s'ajoute un montant prévu au Fonds de suppléance et annoncé au Discours sur le budget 2015-2016 pour la mise en œuvre de la stratégie maritime.

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|--|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Cabinet du lieutenant-gouverneur                                      | 748,9              | —                | 748,9              | 748,9            |
| 2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif | 91 117,0           | 4 658,3          | 95 195,9           | 86 458,7         |
| 3. Affaires intergouvernementales canadiennes                            | 12 767,2           | (1 676,6)        | 14 510,0           | 14 443,8         |
| 4. Affaires autochtones  | 252 674,5          | (3 264,8)        | 262 029,6          | 255 939,3        |
| 5. Jeunesse  | 38 599,5           | (2 497,2)        | 43 656,8           | 41 096,7         |
| 6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques       | 7 824,3            | (266,7)          | 8 376,0            | 8 091,0          |
| 7. Implantation de la stratégie maritime                                 | 1 000,1            | 235,2            | 764,9              | 764,9            |
| <b>Total</b>   | <b>404 731,5</b>   | <b>(2 811,8)</b> | <b>425 282,1</b>   | <b>407 543,3</b> |

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 0,9 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

La variation du budget d'investissements de 0,8 M\$ est attribuable à la révision du niveau des besoins de crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016    |                | 2014-2015      |
|--------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
|                                      |              | Variation      |                |
| Immobilisations                      | 766,6        | (803,0)        | 1 569,6        |
| Prêts, placements, avances et autres | 106,5        | —              | 106,5          |
| <b>Total</b>                         | <b>873,1</b> | <b>(803,0)</b> | <b>1 676,1</b> |

## ANNEXE 1

## L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

**L'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

|                                    | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|------------------------------------|---|-------------------------------|
| Commission d'accès à l'information | 5 908,0                                 | 5 976,5                       |

**ANNEXE 2**

**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

**Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

---

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Centre de la francophonie des Amériques | 2 696,2               | 2 075,9   | 3 661,5          | 2 786,4   |

---

---

# CULTURE ET COMMUNICATIONS

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

### Les douze organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

| Rôles                                      | Noms   |
|--|--|
| Organismes subventionnaires                | Conseil des arts et des lettres du Québec              |
|  | Société de développement des entreprises culturelles   |
| Organismes de diffusion                    | Société de la Place des Arts de Montréal               |
|  | Société du Grand Théâtre de Québec                     |
|  | Société de télédiffusion du Québec                     |
| Organismes de diffusion et de conservation | Bibliothèque et Archives nationales du Québec          |
|  | Musée national des beaux-arts du Québec                |
|  | Musée de la Civilisation                               |
|  | Musée d'Art contemporain de Montréal                   |
| Organisme de régulation                    | Régie du cinéma  |
| Organisme de consultation                  | Conseil du patrimoine culturel du Québec               |
| Organisme de formation                     | Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec |

La ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Elle est assistée à cet effet par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie qui veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2012-2016 qui comporte des enjeux budgétaires importants.

### ORIENTATIONS 1 et 2

#### **Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture**

#### **Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec**

Le Ministère affectera 14,6 M\$ à ces orientations en 2015-2016, notamment pour les sorties culturelles des jeunes.

#### **Action envisagée**

- Soutenir les sorties dans des lieux culturels professionnels d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées.

### ORIENTATION 3

#### **Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable**

Le Ministère affectera 6,2 M\$ à cette orientation, notamment pour le patrimoine culturel.

#### **Action envisagée**

- Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel.

### ORIENTATION 4

#### **Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois**

Le Ministère affectera 151,0 M\$ à cette orientation, notamment pour les immeubles et les équipements culturels.

#### **Action envisagée**

- Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État.

### ORIENTATION 5

#### **Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale**

Le Ministère affectera 19,4 M\$ à cette orientation, notamment pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

### **Actions envisagées**

- Consolider le développement des marchés pour la culture québécoise;
- Soutenir TV5 Monde et TV5 Québec Canada.

### **ORIENTATION 6**

#### **Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant de la ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique**

Le Ministère affectera 13,5 M\$ à cette orientation pour les interventions en matière de technologie numérique.

#### **Action envisagée**

- Soutenir le réseau d'organismes et de sociétés d'État et les acteurs du milieu culturel et de la communication à effectuer une transition harmonieuse vers l'univers numérique.

### **ORIENTATION 7**

#### **Accroître la performance de notre organisation**

Le Ministère affectera 43,5 M\$ à cette orientation touchant notamment la performance de notre organisation.

#### **Action envisagée**

- Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel.

### **AUTRE**

#### **Soutien aux organismes et aux sociétés d'État**

Le Ministère affectera 425,6 M\$<sup>1</sup> aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 106,9 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 63,5 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 59,6 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 16,8 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 6,1 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 75,2 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

---

<sup>1</sup> Ce montant inclut les sommes allouées aux sociétés d'État à l'orientation 1 – Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture, à l'orientation 5 – Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale et à l'orientation 6 - Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant de la ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique.

- 25,5 M\$ au Musée de la civilisation, 16,8 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,1 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal et 16,0 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 30,1 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

## **CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

En 2015-2016, le budget de dépenses de 27,4 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre six grandes orientations.

### **ORIENTATION 1**

#### **Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires**

En 2015-2016, des crédits de 2,3 M\$ seront affectés à la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune.

#### **Actions envisagées**

- Accroître le partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives;
- Augmenter le nombre de petites entreprises ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015.

### **ORIENTATION 2**

#### **Faire progresser le français en tant que langue commune dans l'espace public et dans les milieux de travail**

En 2015-2016, des crédits de 12,3 M\$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer la progression du français comme langue commune dans l'espace public ainsi que comme langue normale et habituelle du travail et d'en valoriser l'usage et le rayonnement.

#### **Actions envisagées**

- Accompagner les entreprises et les organismes de l'Administration<sup>2</sup> pour généraliser l'utilisation du français;
- Faire des interventions qui sont adaptées aux besoins terminologiques des entreprises et de l'Administration;
- Produire un portrait de la situation linguistique qui est fiable et récurrent;
- Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français;
- Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs.

---

<sup>2</sup> Font partie de l'Administration, au sens de la Charte, les ministères, les organismes d'État, les organismes municipaux et scolaires, ainsi que les établissements de santé et de services sociaux selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

### ORIENTATION 3

#### **Mettre à contribution les citoyens et citoyennes ainsi que les partenaires**

En 2015-2016, des crédits de 8,1 M\$ seront attribués pour permettre à l'Office québécois de la langue française de mieux jouer son rôle en complémentarité avec les citoyens et les citoyennes ainsi que ses partenaires.

#### **Actions envisagées**

- Renforcer le rôle des consommateurs, des travailleurs et des partenaires à l'égard de la langue française;
- Assurer l'utilisation et la diffusion d'un français de qualité au sein de l'Administration;
- Favoriser une compréhension uniforme de la Charte, de ses règlements et de ses politiques linguistiques gouvernementales.

### ORIENTATION 4

#### **Renforcer l'influence de la Commission de toponymie auprès des citoyens et citoyennes ainsi que de ses partenaires**

En 2015-2016, des crédits de 2,3 M\$ seront attribués pour permettre à la Commission de toponymie de poursuivre sa mission tout en assurant son rayonnement et en raffermissant ses liens avec les citoyens et les citoyennes ainsi qu'avec ses partenaires.

#### **Actions envisagées**

- Améliorer l'efficacité de la collaboration avec les partenaires;
- Mettre en valeur le patrimoine toponymique des communautés autochtones, de concert avec elles.

### ORIENTATION 5

#### **Moderniser l'organisation**

En 2015-2016, des crédits de 1,9 M\$ seront attribués pour permettre à l'Office québécois de la langue française de poursuivre ses travaux de modernisation visant à accroître sa performance organisationnelle.

#### **Actions envisagées**

- Revoir la gouvernance de l'organisation, notamment en matière de gestion axée sur les résultats et de qualité des services;
- Assurer la performance de l'organisation en misant sur les compétences et l'expertise du personnel.

### ORIENTATION 6

#### **Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec**

En 2015-2016, des crédits de 0,5 M\$ seront attribués pour permettre au Conseil supérieur de la langue française d'assurer la progression et la diffusion des connaissances touchant le français au Québec.

### Actions envisagées

- Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique dans un contexte de société en constante évolution;
- Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 670,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 18,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par l'octroi de crédits supplémentaires de 8,5 M\$ pour l'Orchestre symphonique de Montréal qui était auparavant financé par Loto Québec via un compte à fin déterminée ainsi que par la hausse du budget alloué à la mise en œuvre du Plan culturel numérique (13,5 M\$). Toutefois, cette hausse a été compensée par diverses mesures d'économie et d'efficience mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2015-2016 et leur part respective sont : 320,6 M\$ pour des programmes d'aide, 257,5 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 51,4 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 13,6 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et finalement 27,4 M\$ pour la Charte de la langue française.

#### PROGRAMME 1

##### **Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une diminution de 1,1 M\$ qui s'explique en majeure partie par un resserrement des dépenses administratives combiné à une réduction de la masse salariale.

**PROGRAMME 2****Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

La hausse de 18,6 M\$ dans ce programme s'explique principalement par l'octroi de crédits supplémentaires de 8,5 M\$ pour le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal et la hausse du budget alloué à la mise en œuvre du Plan culturel numérique (13,5 M\$). Toutefois, cette hausse a été compensée par diverses mesures d'économie et d'efficacité mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec.

**PROGRAMME 3****Charte de la langue française**

Le budget de dépenses de 27,4 M\$ alloué au programme Charte de la langue française en 2015-2016 est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses est en hausse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015 pour assurer notamment l'intervention des organismes de la Charte autour des grands pôles que sont l'optimisation des pratiques, afin de donner un second souffle à la francisation des entreprises et au traitement des plaintes, la production et la diffusion terminologique et toponymique, l'analyse de la situation linguistique, ainsi que l'élaboration de stratégies visant le renforcement et la promotion du français dans l'espace public, en particulier dans le Grand Montréal.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                 | 2014-2015          |                  |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation       | Budget de dépenses | Dépense probable |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)     | (3)                | (4)              |
| <b>Dépenses de programmes</b>  |                    |                 |                    |                  |
| 1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec | 54 336,7           | (1 093,9)       | 57 311,7           | 55 430,6         |
| 2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État                               | 588 823,8          | 18 575,4        | 578 723,2          | 570 248,4        |
| 3. Charte de la langue française   | 27 371,1           | 639,6           | 28 260,7           | 26 731,5         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>670 531,6</b>   | <b>18 121,1</b> | <b>664 295,6</b>   | <b>652 410,5</b> |
| <b>Service de la dette</b>   |                    |                 |                    |                  |
| 1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec | 3 716,7            | —               | 3 716,7            | 3 716,7          |
| <b>Total</b>   | <b>674 248,3</b>   | <b>18 121,1</b> | <b>668 012,3</b>   | <b>656 127,2</b> |

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

La variation du budget d'investissements de 1,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016      |                  | 2014-2015 |
|--------------------------------------|----------------|------------------|-----------|
|                                      | Variation      |                  |           |
| Immobilisations                      | 4 739,8        | (1 519,0)        | 6 258,8   |
| Prêts, placements, avances et autres | —              | —                | —         |
| <b>Total</b>                         | <b>4 739,8</b> | <b>(1 519,0)</b> | 6 258,8   |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

**Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

---

|  | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|--|---|-------------------------------|
| Conseil du patrimoine culturel du Québec | 564,0                                   | 575,7                         |
| Conseil supérieur de la langue française | 1 178,2                                 | 1 185,7                       |
| Office québécois de la langue française  | 23 929,0                                | 23 589,0                      |

---

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**  
 (en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Bibliothèque et Archives nationales du Québec          | 87 869,2              | 75 181,2  | 89 010,1         | 73 551,8  |
| Conseil des arts et des lettres du Québec              | 108 326,5             | 106 877,3                                       | 95 472,4         | 94 257,4  |
| Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec | 31 557,5              | 30 131,5  | 32 576,3         | 28 861,4  |
| Musée d'Art contemporain de Montréal                   | 12 584,8              | 9 075,8   | 13 277,5         | 9 337,3   |
| Musée de la Civilisation                               | 31 998,8              | 25 462,7  | 31 912,5         | 24 515,7  |
| Musée national des beaux-arts du Québec                | 20 520,6              | 16 803,5  | 17 574,2         | 13 837,3  |
| Régie du cinéma  | 5 600,0               | —   | 5 619,6          | —   |
| Société de développement des entreprises culturelles   | 74 155,1              | 63 512,8  | 80 361,9         | 63 395,1  |
| Société de la Place des Arts de Montréal               | 33 890,7              | 16 853,2  | 32 846,5         | 15 834,8  |
| Société de télédiffusion du Québec                     | 76 456,3              | 59 644,4  | 78 855,3         | 61 308,4  |
| Société du Grand Théâtre de Québec                     | 11 739,0              | 6 111,5   | 11 560,0         | 6 579,0   |

**ANNEXE 2 (suite)****LE FONDS SPÉCIAL****Les dépenses du fonds spécial**  
(en milliers de dollars)

---

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds du patrimoine culturel québécois |                        |   |                     |   |
| Dépenses                               | 17 876,7               | —   | 15 376,9            | —   |
| Investissements                        | —                      |   | —                   |   |

---

---

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- L'élaboration et l'application de politiques, programmes, lois et règlements en matière de protection de l'environnement;
- La réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de lutte contre les changements climatiques;
- La coordination des actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- Le développement d'un réseau d'aires protégées afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de gestion intégrée des ressources en eau;
- La gestion du domaine hydrique de l'État, la surveillance de la sécurité des barrages, ainsi que l'exploitation de barrages publics;
- La gestion du Fonds vert, lequel permet la réalisation de mesures favorisant un développement durable, particulièrement en regard de son volet environnemental et apporte un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets visés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

Enfin, les principales clientèles du Ministère sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes. De plus, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des priorités ministérielles. Celles-ci permettent au Ministère d'exercer un leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et d'affirmer sa contribution au développement d'un Québec où un environnement sain et une croissance économique responsable contribuent au bien-être des générations actuelles et futures. La réalisation de ces priorités repose sur le développement de projets majeurs dont la Lutte contre les changements climatiques, la Stratégie maritime et le Plan Nord.

De plus, les priorités ministérielles s'articulent autour de trois grandes orientations permettant notamment de répondre aux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années, soit la mise en œuvre d'une gouvernance environnementale innovante, la pérennité des écosystèmes et la prospérité durable.

### ORIENTATION 1

#### **Assumer un leadership en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques**

Le principal enjeu de ce leadership est de développer une gouvernance environnementale innovante où le développement et la mise à niveau d'un ensemble de lois et de règlements ainsi que l'implication des citoyens, des entreprises, des municipalités, des institutions et de l'administration publique occupent une place prépondérante dans la réalisation de la mission du Ministère.

Les axes d'interventions retenus afin d'appuyer cette orientation sont la coordination des actions en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques dans le respect des principes de développement durable, la modernisation du régime d'autorisation en fonction du risque environnemental et enfin, la simplification réglementaire et administrative.

#### **Actions envisagées**

- Déployer de façon optimale le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 et mettre en place des initiatives porteuses;
- Poursuivre les mesures favorisant le déploiement des véhicules électriques et leur utilisation au Québec;
- Poursuivre la mise en place du marché du carbone;
- Mettre en œuvre la Stratégie de développement durable 2015-2020;
- Élaborer une Stratégie québécoise de gestion intégrée de l'eau;

- Définir une Politique québécoise sur la qualité de l'air;
- Moderniser le Régime d'autorisations environnementales;
- Faciliter la conformité des clientèles aux exigences environnementales.

## ORIENTATION 2

### **Minimiser les conséquences des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité**

Conscient que la pérennité des écosystèmes est un enjeu important de développement durable, le Ministère entend minimiser les conséquences des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité. Ainsi, deux axes d'intervention seront privilégiés, soit la réduction des rejets dans l'environnement et la conservation du patrimoine écologique qui doit désormais tenir compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et la prise de dispositions pour assurer le développement durable des ressources naturelles nordiques dans le cadre du Plan Nord.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre la mise en œuvre du régime d'attestation industrielle en vue de réduire les polluants rejetés dans l'air, l'eau et le sol;
- Poursuivre la mise en œuvre du régime d'attestation municipale en vue de réduire les polluants rejetés dans l'eau;
- Réduire les volumes de matières résiduelles et de sols contaminés voués à l'élimination;
- Élaborer une stratégie responsable de l'utilisation des pesticides;
- Mettre en œuvre la Politique de protection des sols contaminés et de réhabilitation des terrains contaminés;
- Réaliser l'engagement gouvernemental sur le territoire du Plan Nord permettant d'assurer la conservation de la biodiversité, notamment par la constitution d'aires protégées d'ici 2020;
- Poursuivre les travaux visant à mesurer l'impact potentiel des changements climatiques sur l'érosion des berges, ainsi que sur le régime de crue, d'étiage et d'hydraulicité;
- Renforcer les efforts de récupération des matières résiduelles telle la modernisation de la consigne.

## ORIENTATION 3

### **Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère**

L'une des conditions au développement et à la prospérité est notamment l'adoption de pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables et économiquement viables. Dans cette optique, le Ministère entend s'assurer que les coûts environnementaux des activités humaines puissent être pris en compte dans ses actions. Pour ce faire, des axes d'intervention guideront les actions ministérielles en cette matière, soit le déploiement d'instruments économiques ainsi que la saine gestion des finances publiques et le maintien d'une expertise de qualité.

### Actions envisagées

- Internaliser les coûts environnementaux des activités humaines;
- Assurer une gouvernance efficace et efficiente du Fonds vert;
- Maintenir l'expertise requise pour réaliser la mission et offrir des services de qualité;
- Proposer une démarche de planification de la main-d'œuvre.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2015-2016 s'établit à 148,5 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### PROGRAMME 1

##### Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 143,4 M\$. La diminution de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015 est attribuable principalement à la mise en œuvre de mesures d'économie en 2015-2016.

#### PROGRAMME 2

##### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme s'établit à 5,0 M\$. La diminution de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015 est attribuable principalement à la non récurrence en 2015-2016 des crédits additionnels alloués au BAPE en 2014-2015 pour la réalisation du mandat d'enquête et d'audiences publiques sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent et ceux alloués à la réalisation du mandat sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|---|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|   | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|   | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Protection de l'environnement                    | 143 424,0          | (3 120,9)        | 148 304,0          | 146 544,9        |
| 2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | 5 033,0            | (1 787,0)        | 5 270,0            | 6 820,0          |
| <b>Total</b>  | <b>148 457,0</b>   | <b>(4 907,9)</b> | <b>153 574,0</b>   | <b>153 364,9</b> |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des débits et niveaux des rivières.

La diminution de 7,1 M\$ du budget d'immobilisations 2015-2016 s'explique par la réduction des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures pour la modernisation des barrages publics.

La diminution des « Prêts, placements, avances et autres » de 1,0 M\$ est principalement attribuable aux études de caractérisation et aux travaux de sécurisation et de nettoyage d'un site contaminé dont les coûts sont dorénavant prévus au passif environnemental du gouvernement du Québec.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |                  | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation        |                 |
| Immobilisations                      | 45 510,7        | (7 100,0)        | 52 610,7        |
| Prêts, placements, avances et autres | 10,0            | (990,0)          | 1 000,0         |
| <b>Total</b>                         | <b>45 520,7</b> | <b>(8 090,0)</b> | <b>53 610,7</b> |

**ANNEXE 1**

**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

**L'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

---

|  | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|--|---|-------------------------------|
| Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | 5 033,0                                 | 6 820,0                       |

---

## ANNEXE 2

## L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

## Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Société québécoise de récupération et de recyclage | 43 590,0              | —   | 35 677,5         | —   |

## LE FONDS SPÉCIAL

## Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

|                 | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|-----------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                 | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds vert      |                        |   |                     |   |
| Dépenses        | 795 867,6              | —   | 466 741,6           | —   |
| Investissements | 14 538,7               |   | 8 090,1             |   |



---

# ÉCONOMIE, INNOVATION ET EXPORTATIONS

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a pour mission de soutenir le développement de l'économie du Québec, l'innovation et les exportations en assurant, notamment, la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, sociaux, culturels, technologiques et ceux associés à l'innovation, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, technologique et d'innovation;
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement économique, de plans d'action sectoriels et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales et élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord international qui concerne le commerce;
- Élaboration d'une offre de services aux entreprises qui prend la forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- Gestion, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Orientation et concertation des intervenants gouvernementaux et régionaux en matière de prospection des investissements étrangers et d'expansion des marchés;
- Organisation et coordination des activités de développement de marchés et promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Soutien au développement de l'entrepreneuriat, incluant les coopératives et l'économie sociale, en partenariat avec les différents acteurs du milieu.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 590,0 M\$ pour l'exercice 2015-2016. Les dépenses de nature administrative représentent 4,3 % de ce budget. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 576,2 M\$, soit 97,7 % de son budget total de dépenses. Le solde est affecté au CRIQ.

Les choix budgétaires découlent des trois orientations stratégiques décrites ci-dessous. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère selon les orientations stratégiques.

### ORIENTATION 1

#### **Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère**

Le Ministère réalise des initiatives, de concert avec ses partenaires, afin de mettre en place ou d'améliorer les conditions favorables à l'essor de l'économie de même qu'à la compétitivité des entreprises. Des actions sont mises de l'avant, tant dans les domaines liés au développement économique, au développement des secteurs industriels, à l'innovation ou à l'exportation, pour un environnement d'affaires qui favorise le succès des entrepreneurs, des entreprises et des organisations d'ici.

#### **Actions envisagées**

- Contribuer aux stratégies gouvernementales de développement économique;
- Renforcer le système entrepreneurial québécois et le soutien aux entrepreneurs;
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers;
- Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce;
- Développer et mettre en place des stratégies ou des mesures, dont une stratégie de l'économie numérique, une stratégie de développement de l'aluminium et Créativité Québec;
- Finaliser et mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental en économie sociale;
- Inciter les entreprises à accroître leurs infrastructures de recherche et d'innovation pour demeurer à l'avant-garde dans leur domaine;
- Offrir aux entrepreneurs du Québec l'ensemble des services dispensés par l'État sous une même bannière, Entreprises Québec;
- Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif et en assurer la coordination gouvernementale;
- Susciter un climat propice à l'innovation, notamment en consolidant l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique ou concurrentiel.

## ORIENTATION 2

### **Aider les entrepreneurs et les entreprises à croître de manière efficace et durable**

Face aux défis que doivent affronter les entrepreneurs, les entreprises et les organisations, le Ministère les appuie dans leurs projets d'investissement, d'innovation, de diversification, de croissance ou d'exportation. De plus, le maintien, la consolidation ou la stimulation et la relance d'activités économiques d'un territoire ou d'un secteur demeurent au cœur des travaux du Ministère.

#### **Actions envisagées**

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec;
- Appuyer la réalisation d'investissements majeurs en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées;
- Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés;
- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'une entreprise, en poursuivant notamment la mise en œuvre du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources ainsi que le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic;
- Maximiser les synergies industrielles par le biais de projets mobilisateurs en innovation;
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies, des pôles et des créneaux d'excellence et l'appui aux grappes industrielles;
- Soutenir des projets d'innovation et d'investissement privés, notamment ceux liés à la mise en œuvre du Plan Nord et ceux contribuant à la réduction des gaz à effet de serre;
- Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec, notamment en promouvant à l'étranger les produits et les services québécois et en coordonnant les activités des ministères et organismes concernés.

## ORIENTATION 3

### **Promouvoir et favoriser une prestation de services efficace**

Le Ministère possède une expertise qu'il se doit de rendre toujours plus accessible tout en cherchant à perfectionner son approche envers ses clientèles et ses partenaires. En plus de travailler à l'adaptation continue de l'organisation pour la prise en charge avec efficacité des nouveaux mandats ou de l'évolution de ses mandats, le Ministère poursuivra ses efforts afin de développer des pratiques novatrices et une culture organisationnelle performante en vue d'assurer une saine gestion des fonds publics.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux services en prestation électronique;
- Poursuivre la mise en place de tableaux de bord électroniques de gestion qui faciliteront le suivi des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
- Réaliser le plan annuel d'évaluation de programmes.

**La répartition budgétaire 2015-2016 selon les orientations<sup>1</sup>**

|   | <b>M\$</b>   | <b>%</b>     |
|---|--------------|--------------|
| Orientation 1 : Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère   | 174,0        | 29,5         |
| Orientation 2 : Aider les entrepreneurs et les entreprises à croître de manière efficace et durable | 383,0        | 64,9         |
| Orientation 3 : Promouvoir et favoriser une prestation de services efficace                         | 7,9          | 1,3          |
| Activités corporatives et administratives   | 25,1         | 4,3          |
| <b>Total</b>  | <b>590,0</b> | <b>100,0</b> |

<sup>1</sup> Il s'agit d'une estimation qui comprend les budgets de fonctionnement, de rémunération et de transfert.

**LE PLAN BUDGÉTAIRE****LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du Ministère pour 2015-2016 s'établit à 590,0 M\$ répartis entre deux programmes : Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que Interventions relatives au Fonds du développement économique. Il s'agit d'une augmentation de 8,1 M\$, par rapport à la dépense probable 2014-2015.

**PROGRAMME 1****Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations**

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 355,5 M\$, en baisse de 45,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette diminution s'explique principalement par une réduction importante des crédits visant à couvrir les coûts associés aux projets mobilisateurs, ces derniers étant en voie d'être complétés, ainsi que par l'application des mesures de réduction des dépenses de nature administrative annoncées par le gouvernement à l'ensemble des ministères et organismes. De plus, l'application du principe du cran d'arrêt annoncé au budget 2014-2015 a permis de remplacer le Programme d'appui à l'innovation (PAI) par le Programme Créativité Québec, dont les crédits 2015-2016 apparaissent dorénavant au programme 2, alors que les dépenses probables du PAI sont incluses au programme 1.

## PROGRAMME 2

**Interventions relatives au Fonds du développement économique**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme en 2015-2016 s'élève à 234,5 M\$, soit une augmentation de 53,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette croissance s'explique essentiellement par la mise en place du nouveau programme Créativité Québec annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2014-2015, par l'ajout de crédits budgétaires destinés à la Stratégie maritime et à la Stratégie de développement de l'aluminium ainsi que par une augmentation des crédits affectés aux interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016          |                | 2014-2015          |                  |
|---|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|   | Budget de dépenses | Variation      | Budget de dépenses | Dépense probable |
|   | (1)                | (2)=(1)-(4)    | (3)                | (4)              |
| 1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations | 355 504,8          | (45 002,7)     | 403 754,4          | 400 507,5        |
| 2. Interventions relatives au Fonds du développement économique     | 234 495,0          | 53 126,0       | 183 242,0          | 181 369,0        |
| <b>Total</b>  | <b>589 999,8</b>   | <b>8 123,3</b> | <b>586 996,4</b>   | <b>581 876,5</b> |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations » est de 2,6 M\$. Il permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

Par rapport à l'exercice 2014-2015, la variation du budget d'investissements de 0,5 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | <b>2015-2016</b> |                | <b>2014-2015</b> |
|--------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
|                                      | <b>Variation</b> |                |                  |
| Immobilisations                      | 2 600,0          | (400,0)        | 3 000,0          |
| Prêts, placements, avances et autres | 5,0              | (140,0)        | 145,0            |
| <b>Total</b>                         | <b>2 605,0</b>   | <b>(540,0)</b> | <b>3 145,0</b>   |

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Centre de recherche industrielle du Québec           | 29 828,2              | 13 752,2  | 28 546,2         | 14 339,2  |
| Société du parc industriel et portuaire de Bécancour | 5 973,5               | —   | 5 884,6          | —   |

## LE FONDS SPÉCIAL

## Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

|                                   | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|-----------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                                   | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds du développement économique |                        |   |                     |   |
| Dépenses                          | 359 981,0              | 234 495,0 <sup>1</sup>                          | 302 948,0           | 181 369,0 <sup>1</sup>                          |
| Investissements                   | —                      | —   | —                   | —   |

<sup>1</sup> Incluant les créances douteuses du programme 2 Interventions relatives au Fonds du développement économique.



---

# ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que l'aide financière aux études. Il assume également la responsabilité de soutenir les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé ainsi que Société et culture).

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la Commission de l'éthique en science et technologie et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

## **LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Le budget de dépenses du Ministère est de 16 926,6 M\$ en 2015-2016. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation. La répartition des dépenses de transfert est la suivante : 75,0 % sont consacrées à la rémunération, 9,8 % au fonctionnement, 9,3 % au service de la dette et 5,9 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

## **ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 9 258,0 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et des dépenses découlant des facteurs de croissance, comme l'augmentation de la clientèle et du fonctionnement du réseau scolaire.

La persévérance et la réussite scolaires sont au centre de l'action en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire. Cette action prend appui sur :

- L'élaboration d'une première politique de persévérance et de réussite scolaires;
- L'amélioration des services de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Un meilleur apprentissage des langues;
- La Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;
- L'implantation progressive de la maternelle 4 ans à temps plein dans les milieux défavorisés;
- L'accès à l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, à la fin du primaire, pour le plus grand nombre possible d'élèves;
- Une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des travailleurs et des employeurs du Québec.

La formation professionnelle et la formation continue permettent à un individu d'avoir une formation de base solide lui permettant d'accéder au marché du travail, de maintenir et rehausser son niveau de compétence et de reconnaître ses acquis et ses compétences sa vie durant.

De plus, le Ministère investit dans l'amélioration de l'offre de formation, notamment en la diversifiant sur l'ensemble du territoire québécois ou en augmentant la capacité d'accueil du réseau public, et ce, pour les domaines stratégiques et prioritaires de développement. Les sommes prévues au Plan québécois des infrastructures en formation professionnelle pourvoient au financement des actions visant la bonification de l'offre de formation.

La mondialisation des marchés et l'évolution rapide des besoins de main-d'œuvre qualifiée ont un impact significatif sur l'adéquation avec l'offre de formation. Avec les partenaires des milieux de l'éducation et du marché du travail, les travaux d'amélioration continue des programmes de formation professionnelle visent à ce qu'ils soient adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail.

Ces travaux contribueront à former une main-d'œuvre plus compétente et plus polyvalente pour répondre aux exigences des employeurs et contribuer ainsi à la compétitivité du Québec. Ils permettront également de développer la polyvalence des personnes diplômées en formation professionnelle, ce qui constitue un atout à la fois pour les citoyennes et citoyens de même que pour l'industrie.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Le Ministère a procédé à des choix budgétaires qui permettront aux établissements d'enseignement supérieur de contribuer à leur mission relative au développement et à la transmission des savoirs.

Afin d'assurer la qualité des activités de formation et de recherche dans les réseaux d'enseignement supérieur, le Ministère compte maintenir son appui à la recherche, adapter la formation aux besoins de la société ainsi qu'accroître l'efficacité et l'efficience de certains programmes de subventions. Dans le but d'assurer l'accessibilité à la formation dans les collèges et les universités, le Ministère compte notamment soutenir la reconnaissance des acquis et des compétences et optimiser l'offre de formation continue.

Le budget de dépenses de 5 282,3 M\$ se répartit ainsi : 3 149,6 M\$, soit 59,6 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 132,7 M\$, soit 40,4 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

## **RECHERCHE**

Le développement d'un système québécois de recherche et d'innovation complet, structuré et efficace passe inévitablement par les milieux de la recherche. Les acteurs de ce système doivent être plus compétitifs dans la création du savoir et de l'innovation. Ils doivent également favoriser l'utilisation optimale des résultats de la recherche sur les plans économique, social et culturel. Le Ministère favorise le maintien et le renforcement des liens entre les chercheurs et les entreprises dans des secteurs stratégiques pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs. Il favorise également les liens entre les chercheurs d'ici et de l'étranger dans un contexte où les systèmes de recherche et d'innovation sont de plus en plus interreliés à l'échelle internationale.

Ainsi, le budget des fonds de recherche du Québec est de 174,4 M\$ et se répartit comme suit : 77,6 M\$ pour Santé soit 44,5 %, 47,4 M\$ pour Société et culture soit 27,2 % et 49,4 M\$ soit 28,3 % pour Nature et technologies.

## **AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**

Un budget totalisant 705,6 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget affecté au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la variation de la clientèle ainsi que certaines modifications qui permettront de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle. Ces changements comprennent notamment l'indexation de certains paramètres.

## **DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT**

Afin de favoriser le développement du sport, du loisir et de l'activité physique et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 69,8 M\$ au secteur du loisir et du sport. Ces sommes lui permettront notamment de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

## **ADMINISTRATION**

À l'Administration, un budget de 165,8 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses de 16 926,6 M\$ en 2015-2016 est en hausse de 30,5 M\$, soit 0,2 %, par rapport à la dépense probable 2014-2015.

Toutefois, 78,5 M\$ s'ajouteront à ce budget en cours d'année 2015-2016 en provenance de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. En tenant compte de ce montant, la croissance du Ministère est plutôt de 109,0 M\$, soit 0,6 %.

### **PROGRAMME 1**

#### **Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2015-2016 connaît une réduction de 5,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette dernière est inférieure au budget de dépenses 2014-2015, en raison notamment de l'économie des coûts de fonctionnement et de loyer qui est générée par la fermeture des directions régionales, d'un resserrement des dépenses administratives et d'une diminution de la dépense de rémunération.

## PROGRAMME 2

### **Organismes relevant du ministre**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial, d'éthique en science et technologie et de consultation sur l'enseignement privé.

Ce programme a également pour objectifs de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Le budget de dépenses pour 2015-2016 totalise 32,8 M\$ et correspond sensiblement à la dépense probable 2014-2015.

## PROGRAMME 3

### **Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses pour 2015-2016 totalise 705,6 M\$ et correspond à une augmentation de 52,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette croissance est due à la variation de l'effectif admissible, à une provision pour hausse du taux d'intérêt, à la diminution de la contribution des tiers et à l'indexation de certains paramètres.

## PROGRAMME 4

### **Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement privés subventionnés et à divers organismes partenaires en éducation.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2014-2015 est de 0,5 M\$. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$, dont les crédits apparaissent en 2015-2016 au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Si l'on exclut de la dépense probable ce montant de crédits, l'augmentation réelle pour ce programme sur une base comparable serait de 76,3 M\$.

PROGRAMME 5

**Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses pour 2015-2016 totalise 5 282,3 M\$ et correspond à une diminution de 29,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette diminution de 0,5 % fait suite, notamment, à l'exercice de révision des programmes de subventions.

PROGRAMME 6

**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,3 M\$ en 2015-2016 par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation est due, entre autres, au soutien à certains programmes, notamment le programme d'assistance financière pour les centres communautaires de loisirs.

PROGRAMME 7

**Organismes dédiés à la recherche**

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance.

Le budget de dépenses pour 2015-2016 totalise 174,4 M\$ et correspond à une augmentation de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation est principalement liée au transfert de responsabilité quant aux frais indirects de recherche.

PROGRAMME 8

**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme a augmenté de 11,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation est attribuable à la révision des dépenses afférentes aux coûts des services courants et passés du personnel des réseaux.

### Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

|   | 2015-2016           |                 | 2014-2015           |                     |
|---|---------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
|   | Budget de dépenses  | Variation       | Budget de dépenses  | Dépense probable    |
|   | (1)                 | (2)=(1)-(4)     | (3)                 | (4)                 |
| 1. Administration   | 165 823,5           | (5 928,7)       | 177 327,9           | 171 752,2           |
| 2. Organismes relevant du ministre                              | 32 772,8            | 252,8           | 32 786,3            | 32 520,0            |
| 3. Aide financière aux études                                   | 705 609,7           | 52 294,6        | 653 315,1           | 653 315,1           |
| 4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire | 9 257 968,6         | 529,6           | 9 242 777,6         | 9 257 439,0         |
| 5. Enseignement supérieur                                       | 5 282 274,8         | (29 069,5)      | 5 381 641,7         | 5 311 344,3         |
| 6. Développement du loisir et du sport                          | 69 756,3            | 340,0           | 70 916,3            | 69 416,3            |
| 7. Organismes dédiés à la recherche                             | 174 363,2           | 585,9           | 174 878,0           | 173 777,3           |
| 8. Régimes de retraite  | 1 238 039,8         | 11 482,8        | 1 226 557,0         | 1 226 557,0         |
| <b>Total</b>  | <b>16 926 608,7</b> | <b>30 487,5</b> | <b>16 960 199,9</b> | <b>16 896 121,2</b> |

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2015-2016 de 145,4 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ chapitre A-13.3).

La baisse de 0,7 M\$ s'explique par une réévaluation et une priorisation des projets de développement informatiques.

### Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016        |                | 2014-2015        |
|--------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
|                                      |                  | Variation      |                  |
| Immobilisations                      | 6 815,0          | (706,9)        | 7 521,9          |
| Prêts, placements, avances et autres | 138 600,0        | —              | 138 600,0        |
| <b>Total</b>                         | <b>145 415,0</b> | <b>(706,9)</b> | <b>146 121,9</b> |

**ANNEXE 1**

**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

**Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|  | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|--|---|-------------------------------|
| Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études | 161,0                                   | 161,0                         |
| Commission consultative de l'enseignement privé              | 133,4                                   | 133,4                         |
| Commission de l'éthique en science et en technologie         | 656,5                                   | 665,3                         |
| Commission d'évaluation de l'enseignement collégial          | 2 382,9                                 | 2 416,1                       |
| Conseil supérieur de l'éducation                             | 2 590,6                                 | 2 590,6                       |

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies | 66 814,0              | 54 251,3  | 65 663,3         | 55 937,0  |
| Fonds de recherche du Québec - Santé                  | 95 330,5              | 77 666,3  | 95 612,5         | 75 666,3  |
| Fonds de recherche du Québec - Société et culture     | 53 302,0              | 47 799,0  | 52 777,0         | 47 233,0  |
| Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec        | 36 681,6              | 26 662,1  | 36 495,2         | 26 134,3  |
| Institut national des mines                           | 1 113,7               | 970,0   | 1 222,7          | 970,0   |

## LES FONDS SPÉCIAUX

## Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 67 041,7               | —   | 63 840,7            | —   |
| Investissements  | —                      | —   | —                   | —   |
| Fonds pour l'excellence et la performance universitaires       |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 29 489,0               | 25 000,0  | 28 271,0            | 22 000,0  |
| Investissements  | —                      | —   | —                   | —   |



---

# ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire des ressources énergétiques et minières, du territoire public ainsi que de l'information foncière et géographique, assume la mission suivante :

- Assurer la gestion des ressources énergétiques et minières ainsi que du territoire afin de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur au bénéfice des citoyens du Québec dans une perspective de développement durable, et ce, en s'appuyant sur une connaissance de pointe.

Trois organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins;
- La Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de deux fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles pour les volets Efficacité et innovation énergétiques, Gestion des hydrocarbures et Patrimoine minier ainsi que le Fonds d'information sur le territoire.

Il est également responsable de la Société nationale de l'amiante, laquelle n'est plus en opération.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles répondent à trois grands enjeux :

- La réalisation du plein potentiel économique des ressources énergétiques et minières ainsi que du territoire public;
- La conciliation des multiples usages possibles du territoire public dans le respect des préoccupations de la population;

- Une organisation performante et exemplaire.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activité des ressources naturelles.

#### **ORIENTATION 1**

##### **Contribuer au développement économique du Québec**

Le Québec est un vaste territoire où les ressources sont abondantes. Celles-ci répondent à des besoins grandissants de notre société, en plus de contribuer à la prospérité du Québec et à la qualité de vie de toute la population.

Le Québec doit compter sur une gestion innovante et performante des ressources énergétiques et minières ainsi que du territoire public. À ce titre, le gouvernement poursuivra ses actions en y accordant une priorité afin d'assurer un avenir prospère, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population.

##### **Actions envisagées**

- Élaborer la Politique énergétique 2016-2025;
- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures en :
  - Dirigeant les travaux entourant les études environnementales stratégiques globale et spécifique à l'île d'Anticosti;
  - Élaborant un projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
  - Établissant la position du gouvernement dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est;
  - Déposant un nouveau cadre réglementaire et législatif sur la gestion des hydrocarbures;
- Mettre en œuvre la vision stratégique du développement minier;
- Poursuivre les travaux afin de positionner le Québec en matière de transformation des nouvelles substances minérales;
- Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord.

#### **ORIENTATION 2**

##### **Assurer la mise en valeur des ressources énergétiques et minières ainsi que du territoire public dans le respect des plus hauts standards**

La mise en valeur des ressources énergétiques et minières ainsi que du territoire public doit être appuyée par une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait à la planification des activités, au respect de l'environnement ainsi qu'à la collaboration avec les partenaires et les communautés impliqués.

### **Actions envisagées**

- Accompagner les entreprises, les partenaires et les communautés en amont des projets énergétiques et miniers;
- Appliquer la nouvelle politique de consultation autochtone propre au secteur minier;
- Définir des orientations ministérielles en matière de conciliation des usages du territoire public dans une perspective d'acceptabilité sociale.

### ORIENTATION 3

#### **Optimiser l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services pour contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales**

Dans un contexte marqué par le retour à l'équilibre budgétaire, le maintien de la capacité à livrer les produits et services aux citoyens avec un même niveau de qualité, représente un défi pour le Ministère.

### **Actions envisagées**

- Simplifier et alléger les mesures réglementaires, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable;
- Élaborer un nouveau plan stratégique et mettre à jour la Déclaration de services aux citoyens;
- Déployer le réseau régional du Ministère et réviser son panier de services avec en priorité la qualité des services offerts aux citoyens;
- Évaluer les besoins en matière d'expertise et de ressources humaines en fonction des nouvelles réalités du Ministère;
- Optimiser les pratiques de gestion en prenant en compte les principes de développement durable.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 75,0 M\$, soit une diminution de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par la fin de la mesure annoncée lors du Discours sur le budget 2011-2012 pour l'appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération ainsi que par l'application de diverses mesures d'économie.

### PROGRAMME 1

#### **Gestion des ressources naturelles**

Ce programme vise à assurer le développement, la connaissance et la mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minières dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|--------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                                      | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|                                      | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Gestion des ressources naturelles | 74 982,1           | (3 992,7)        | 80 776,6           | 78 974,8         |
| <b>Total</b>                         | <b>74 982,1</b>    | <b>(3 992,7)</b> | <b>80 776,6</b>    | <b>78 974,8</b>  |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements de 8,3 M\$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en termes de développement de nouveaux systèmes informatiques et d'acquisition de véhicules de transport, de matériel ou d'équipement. La variation du budget d'investissements de 1,1 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016      |                  | 2014-2015      |
|--------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
|                                      |                | Variation        |                |
| Immobilisations                      | 8 171,0        | (1 097,3)        | 9 268,3        |
| Prêts, placements, avances et autres | 100,4          | —                | 100,4          |
| <b>Total</b>                         | <b>8 271,4</b> | <b>(1 097,3)</b> | <b>9 368,7</b> |

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Régie de l'énergie                        | 14 422,5              | —   | 14 422,5         | —   |
| Société de développement de la Baie-James | 25 258,6              | —   | 26 638,0         | —   |
| Société du Plan Nord                      | 78 762,5              | —   | —                | —   |
| Société nationale de l'amiante            | —                     | —   | 1,0              | —   |

## LES FONDS SPÉCIAUX

## Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

|                                       | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|---------------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                                       | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des ressources naturelles       |                        |   |                     |   |
| Dépenses                              | 251 289,1              | 2 379,5   | 197 773,6           | 2 379,5   |
| Investissements                       | 891,6                  |   | 1 169,8             |   |
| Fonds d'information sur le territoire |                        |   |                     |   |
| Dépenses                              | 119 622,0              | —   | 117 105,9           | —   |
| Investissements                       | 47 377,3               |   | 41 072,2            |   |



---

## **FAMILLE**

---

### **LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL**

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Il définit les orientations et il assure le suivi d'un futur plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et le monde virtuel.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur une amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Le Ministère est également responsable de la coordination des interventions gouvernementales visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes aînées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes aînées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

Enfin, le Ministère est responsable de la coordination de la mise en œuvre de toutes les actions découlant des engagements pris lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation qui s'est tenu le 2 octobre 2014.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

### **LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2015-2016 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

ORIENTATION 1

**Miser pleinement sur les leviers d'intervention du Ministère afin d'offrir aux familles et aux enfants des services adaptés à leurs besoins**

**Actions envisagées**

- Autoriser la création de 4 000 places annuellement à partir de l'année 2015-2016 pour permettre aux projets déjà en cours de se réaliser, jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 250 000 places;
- Mettre en œuvre des mesures visant à assurer la conformité et la qualité du programme éducatif, le suivi et l'amélioration continue de la qualité des interventions éducatives et évaluer la performance du réseau de services de garde.

ORIENTATION 2

**Consolider l'offre de services aux familles et aux personnes âgées en soutenant des solutions innovantes et concertées et en faire la promotion**

**Actions envisagées**

- Favoriser l'attraction, la rétention et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en services de garde;
- Encourager et soutenir les milieux de travail à mettre en œuvre des mesures de conciliation travail-famille;
- Poursuivre le soutien aux services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans;
- Soutenir les municipalités qui désirent implanter ou mettre à jour une politique familiale;
- Assurer le soutien financier de projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées partout au Québec en collaboration avec nos principaux partenaires, particulièrement les tables régionales de concertation des aînés;
- Assurer le suivi des actions inscrites dans le Plan d'action de la politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec 2012-2017.

ORIENTATION 3

**Miser sur des façons de faire efficaces et adaptées aux besoins de la clientèle et des partenaires tout en étant gagnantes pour les employés**

**Actions envisagées**

- Améliorer l'organisation du travail et les processus de travail soutenant l'offre de service du Ministère;
- Améliorer les communications internes, la circulation et la gestion de l'information;
- Améliorer les communications auprès des clientèles et des partenaires;
- Poursuivre les efforts afin d'attirer et de conserver une main-d'œuvre compétente et mobilisée.

---

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 2 516,8 M\$, soit une baisse de 87,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015.

#### PROGRAMME 1

##### **Planification, recherche et administration**

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 53,5 M\$ en 2015-2016, soit une baisse de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette baisse s'explique notamment par des mesures de réduction des dépenses de nature administrative.

#### PROGRAMME 2

##### **Mesures d'aide à la famille**

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a pour objectif de financer le fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que celui des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), du régime de retraite et du régime d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 391,2 M\$ en 2015-2016, soit une baisse de 94,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique notamment par la croissance du budget pour le développement de 4 000 places en 2015-2016, mais également par la révision de la contribution parentale ainsi que par des mesures d'économie à l'égard du financement des services de garde.

#### PROGRAMME 3

##### **Condition des aînés**

Ce programme a pour objectif de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Il vise à planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

---

## Famille

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 24,6 M\$ en 2015-2016, soit une hausse de 5,8 M\$ par rapport à la dépense probable de 2014-2015. Cette hausse est principalement attribuable à la réalisation de certaines mesures en 2015-2016 initialement prévues pour 2014-2015 et à l'augmentation des crédits prévus à la Politique Vieillir et vivre ensemble.

### PROGRAMME 4 Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens soit prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 47,5 M\$ en 2015-2016, soit une hausse de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable de 2014-2015. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 3,1 M\$ de la dépense d'amortissement des projets en technologies de l'information.

### Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

|   | 2015-2016                 |                          | 2014-2015                 |                         |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
|   | Budget de dépenses<br>(1) | Variation<br>(2)=(1)-(4) | Budget de dépenses<br>(3) | Dépense probable<br>(4) |
| 1. Planification, recherche et administration | 53 541,3                  | (1 855,0)                | 57 140,2                  | 55 396,3                |
| 2. Mesures d'aide à la famille                | 2 391 153,6               | (94 470,4)               | 2 470 442,0               | 2 485 624,0             |
| 3. Condition des aînés                        | 24 645,9                  | 5 752,8                  | 24 350,6                  | 18 893,1                |
| 4. Curateur public                            | 47 499,8                  | 3 402,8                  | 44 297,0                  | 44 097,0                |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 516 840,6</b>        | <b>(87 169,8)</b>        | <b>2 596 229,8</b>        | <b>2 604 010,4</b>      |

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 14,0 M\$ en 2015-2016.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 11,6 M\$ pour couvrir ses investissements.

La variation du budget d'investissements de 7,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |                  | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation        |                 |
| Immobilisations                      | 19 100,0        | (7 455,9)        | 26 555,9        |
| Prêts, placements, avances et autres | 1 002,0         | —                | 1 002,0         |
| <b>Total</b>                         | <b>20 102,0</b> | <b>(7 455,9)</b> | <b>27 557,9</b> |

**ANNEXE 1**

**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

**L'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

---

|                 | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|-----------------|---|-------------------------------|
| Curateur public | 47 499,8                                | 44 097,0                      |

---

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

**ANNEXE 2**

**LES FONDS SPÉCIAUX**

**Les dépenses des fonds spéciaux**  
(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de soutien aux proches aidants*          |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | —                      | —   | —                   | —   |
| Investissements                                | —                      | —   | —                   | —   |
| Fonds pour le développement des jeunes enfants |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | 21 250,0               | —   | 10 000,0            | —   |
| Investissements                                | —                      | —   | —                   | —   |

\* Aucune dépense n'est prévue en 2014-2015 et en 2015-2016 à la suite de la suspension des versements à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.



---

## FINANCES

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

À ces fins, le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, et financier. Il élabore également les politiques relatives à l'encadrement du secteur financier et assure l'encadrement des sociétés d'État. En outre, il élabore et propose des mesures incitatives de nature fiscale et économique.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose des mesures d'aide financière et des mesures fiscales ciblant la croissance économique, tout en favorisant l'investissement et l'emploi.

À titre d'organisme de gouverne, il effectue le suivi de la situation financière du gouvernement et de l'économie québécoise. Le Ministère doit ainsi surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État incluant la gestion du fonds consolidé du revenu, les opérations de financement ainsi que la gestion de la dette publique. Il lui revient d'assurer la préparation des comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement, d'élaborer et de proposer les règles relatives aux paiements ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Il lui propose les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes. De concert avec celui-ci, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Cinq organismes autres que budgétaires et six fonds spéciaux dont les opérations sont de nature financière ou économique relèvent du portefeuille ministériel.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2015-2016 sont présentés selon les orientations stratégiques.

### ORIENTATION 1

#### **Assurer une saine gestion des finances publiques**

Pourcentage des ressources budgétaires : 42,3 %

#### **Objectifs**

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et à son maintien pour les années suivantes. En outre, les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette.

#### **Actions envisagées**

- Analyser les grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Réaliser le programme de financement et gérer la dette de façon optimale;
- Effectuer le suivi du cadre financier;
- Élaborer, présenter et effectuer le suivi du budget 2015-2016;
- Préparer et publier la mise à jour économique et financière;
- Publier les comptes publics et les rapports financiers mensuels.

### ORIENTATION 2

#### **Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple**

Pourcentage des ressources budgétaires : 47,3 %

#### **Objectifs**

Le maintien d'un régime fiscal compétitif et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, constitue également un objectif important. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et d'accroître l'incitation au travail, alors que pour les sociétés, il faut maintenir un environnement favorable à l'investissement.

#### **Actions envisagées**

- Proposer des modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Suggérer des modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, le développement social et le développement durable.

**ORIENTATION 3****Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère**

Pourcentage des ressources budgétaires : 3,7 %

**Objectifs**

L'augmentation de la productivité est essentielle pour soutenir la croissance et maintenir le niveau de vie des citoyens. De plus, le développement des entreprises du secteur des services financiers nécessite un encadrement harmonisé avec le reste du pays et inspiré des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

**Actions envisagées**

- Développer de nouvelles mesures pour accroître la productivité, notamment en encourageant davantage l'investissement privé;
- Contribuer à la mise en œuvre des initiatives et des projets à caractère économique des ministères sectoriels;
- Poursuivre les discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Effectuer une vigie et mettre à jour la législation et la réglementation du secteur financier.

**ORIENTATION 4****Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental**

Pourcentage des ressources budgétaires : 6,7 %

**Objectifs**

Le ministère des Finances joue également un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

**Actions envisagées**

- Participer à l'élaboration des politiques gouvernementales en soutenant les ministères sectoriels;
- Conserver le savoir-faire et l'expertise du personnel du Ministère;
- Soutenir le gouvernement ainsi que les ministères et organismes en matière de gestion financière.

**La répartition budgétaire 2015-2016 selon les orientations**

|  | M\$          | %            |
|--|--------------|--------------|
| <b>Orientation 1 : Assurer une saine gestion des finances publiques</b>                                  | <b>56,9</b>  | <b>42,3</b>  |
| Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)   | 6,1          |              |
| Programme 2, élément 7 (Provision pour moderniser les systèmes d'information en santé)                   | 10,0         |              |
| Divers éléments de programmes  | 40,8         |              |
| <b>Orientation 2 : Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple</b>                   | <b>63,7</b>  | <b>47,3</b>  |
| Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)                | 7,8          |              |
| Programme 2, élément 6 (Provision pour des initiatives concernant les revenus)                           | 47,4         |              |
| Divers éléments de programmes  | 8,5          |              |
| <b>Orientation 3 : Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère</b> | <b>5,0</b>   | <b>3,7</b>   |
| Divers éléments de programmes  | 5,0          |              |
| <b>Orientation 4 : Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental</b>                      | <b>9,0</b>   | <b>6,7</b>   |
| Divers éléments de programmes  | 9,0          |              |
| <b>Total</b>   | <b>134,6</b> | <b>100,0</b> |

Note : Ces chiffres excluent 8 339,3 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 12,3 M\$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 8 327,0 M\$.

---

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

#### PROGRAMME 1

##### **Direction du Ministère**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

Le budget de ce programme en 2015-2016 s'élève à 38,6 M\$, en baisse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette baisse est essentiellement liée à la réorganisation des communications gouvernementales et prend en compte la renonciation au budget discrétionnaire du ministre.

#### PROGRAMME 2

##### **Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2015-2016 s'élève à 108,3 M\$, en hausse de 54,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation est principalement liée à la Provision pour des initiatives concernant les revenus dont la dépense, en 2014-2015, est comptabilisée dans d'autres ministères ainsi qu'à la création, en 2015-2016, de la nouvelle Provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé. En excluant ces provisions qui seront attribuées à d'autres portefeuilles en cours d'année, le budget de ce programme est de 50,9 M\$, en baisse de 3,4 M\$ par rapport à celui de 2014-2015, soit 6,3 %.

#### PROGRAMME 3

##### **Service de la dette**

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2015-2016 affectées à ce programme augmentent de 167,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2014-2015. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation prévue de la dette.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                    |
|--|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable   |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)                |
| <b>Dépenses de programmes</b>  |                    |                  |                    |                    |
| 1. Direction du Ministère  | 38 649,1           | (622,8)          | 40 383,4           | 39 271,9           |
| 2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement | 108 284,5          | 53 988,0         | 93 185,7           | 54 296,5           |
| <b>Sous-total</b>  | <b>146 933,6</b>   | <b>53 365,2</b>  | <b>133 569,1</b>   | <b>93 568,4</b>    |
| <b>Service de la dette</b>   |                    |                  |                    |                    |
| 3. Service de la dette   | 8 327 000,0        | 167 000,0        | 8 160 000,0        | 8 160 000,0        |
| <b>Total</b>   | <b>8 473 933,6</b> | <b>220 365,2</b> | <b>8 293 569,1</b> | <b>8 253 568,4</b> |

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Finances » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de sa mission.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait qu'un montant de 515,7 M\$, nécessaire en 2014-2015 pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir à l'impact de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2012, n'est plus requis en 2015-2016.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016      |                    | 2014-2015 |
|--------------------------------------|----------------|--------------------|-----------|
|                                      |                | Variation          |           |
| Immobilisations                      | 1 910,8        | (415,4)            | 2 326,2   |
| Prêts, placements, avances et autres | 30,0           | (515 746,0)        | 515 776,0 |
| <b>Total</b>                         | <b>1 940,8</b> | <b>(516 161,4)</b> | 518 102,2 |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Agence du revenu du Québec                                   | 1 158 210,0           | —   | 1 122 775,8      | —   |
| Autorité des marchés financiers                              | 124 461,3             | —   | 117 741,2        | —   |
| Financement-Québec   | 463 426,7             | —   | 557 478,7        | —   |
| Institut de la statistique du Québec                         | 27 403,7              | 12 269,8  | 28 646,0         | 12 405,8  |
| Société de financement des infrastructures locales du Québec | 685 359,0             | —   | 339 767,5        | 515 746,0                                       |

## ANNEXE 1 (suite)

## LES FONDS SPÉCIAUX

**Les dépenses des fonds spéciaux**  
(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|---|------------------------|---|---------------------|---|
|   | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| <b>Fonds de financement</b>                       |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 1 336 223,8            | —   | 1 286 514,2         | —   |
| Investissements                                   | —                      | —   | —                   | —   |
| <b>Fonds des générations</b>                      |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | —                      | —   | —                   | —   |
| Investissements                                   | —                      | —   | —                   | —   |
| <b>Fonds du Bureau de décision et de révision</b> |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 2 441,3                | —   | 2 032,4             | —   |
| Investissements                                   | 74,0                   | —   | 17,2                | —   |
| <b>Fonds du centre financier de Montréal</b>      |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 1 309,5                | —   | 1 437,6             | 337,5   |
| Investissements                                   | —                      | —   | —                   | —   |
| <b>Fonds du Plan Nord</b>                         |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 81 536,6               | —   | 73 965,9            | —   |
| Investissements                                   | —                      | —   | —                   | —   |
| <b>Fonds relatif à l'administration fiscale</b>   |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 891 781,9              | —   | 902 003,0           | —   |
| Investissements                                   | —                      | —   | —                   | —   |



---

## FORÊTS, FAUNE ET PARCS

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et ses habitats ainsi que du patrimoine naturel collectif, assume la mission suivante :

- Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission consiste à faire la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Société des établissements de plein air du Québec dont le mandat est d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

De plus, le ministre est responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet aménagement durable du territoire forestier.

### LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des cinq orientations stratégiques ministérielles.

#### ORIENTATION 1

##### **Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié**

Le premier choix du Ministère consiste à assurer une gestion et une mise en valeur des forêts du Québec de manière pérenne et créatrice de richesse. Avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, le Ministère est désormais responsable de la planification forestière, un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités de récolte de bois et de réalisation des travaux sylvicoles. Il soutient également des actions de valorisation du bois, notamment pour la construction bois et le développement de nouveaux produits.

### Actions envisagées

- Élaborer un plan quinquennal pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Assurer la stabilité des approvisionnements des usines forestières;
- Favoriser l'émergence de nouveaux produits issus de la transformation du bois;
- Favoriser l'utilisation accrue du bois dans la construction non résidentielle;
- Promouvoir le régime forestier;
- Assurer le financement des travaux sylvicoles pour 2015-2016 et 2016-2017 et la production de plants forestiers par l'entremise du volet sur l'aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles;
- Élaborer une stratégie nationale de production de bois.

### ORIENTATION 2

#### Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Selon une étude réalisée en 2012, les activités fauniques mobilisent plus d'un million d'adeptes soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent 1,6 milliard de dollars, bénéficiant grandement à la vitalité économique et à des retombées importantes pour les régions du Québec. Le Ministère mise donc sur cet atout du Québec en faisant le choix budgétaire de favoriser le développement durable de la faune et des activités qu'elle génère.

### Actions envisagées

- Diversifier les produits et les activités liés à la faune en évaluant l'augmentation de la vente des permis de chasse au dindon;
- Accroître le potentiel de récolte en élaborant le plan de gestion du saumon atlantique.

### ORIENTATION 3

#### Agir en collaboration avec les populations

Le Ministère a la volonté de favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets qui prennent en compte des préoccupations des communautés régionales et autochtones ainsi que des différentes parties prenantes. Le Ministère vise donc à informer les citoyens et les acteurs concernés pour encourager leur participation au développement des régions.

**Actions envisagées**

- Informer la population sur l'importance des forêts dans le développement régional;
- Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones;
- Adopter une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune, notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides et du Centre-du-Québec;
- Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui permettent l'intégration des attentes des intervenants régionaux aux orientations d'aménagement sur le territoire pour la forêt ainsi que la consultation des plans d'aménagement forestiers intégrés.

**ORIENTATION 4****Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité**

Le Ministère s'est engagé dans une démarche de développement durable où les actions intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En plus d'avoir des mesures qui visent une utilisation pérenne des ressources, il pose des gestes concrets pour l'environnement et la biodiversité. À cet effet, la mise en place de stratégies et d'un cadre réglementaire favorisant l'aménagement durable des forêts ainsi que la protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables et de leurs habitats représente un engagement important de l'organisation.

**Actions envisagées**

- Déposer pour approbation du gouvernement la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Déposer pour approbation du gouvernement le Règlement sur l'aménagement durable des forêts;
- Proposer des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- Actualiser l'approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt;
- Contribuer au maintien des écosystèmes et des habitats ainsi qu'à leur connectivité en mesurant la connectivité des habitats aquatiques dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre;
- Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes et des maladies de la faune pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens en élaborant un guide d'information et d'identification des principales maladies des poissons d'eau douce du Québec ainsi qu'un plan d'urgence visant à contrer et à contrôler l'introduction des carpes asiatiques dans le fleuve Saint-Laurent.

**ORIENTATION 5****Améliorer la performance organisationnelle**

Dans un contexte d'équilibre budgétaire gouvernemental durable, le Ministère met de l'avant des mesures pour optimiser sa performance organisationnelle tout en s'assurant de remplir efficacement sa mission.

**Action envisagée**

- Réorganiser les instances en région à la suite de la création du MFFP.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

#### PROGRAMME 1

##### Forêts

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et de la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 324,6 M\$, soit une diminution de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique par la mise en place de mesures d'économie pour contribuer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire compensée par un ajustement à la hausse de la base budgétaire dédiée à l'extinction des feux de forêt.

#### PROGRAMME 2

##### Faune et Parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 125,2 M\$, soit une augmentation de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation nette est principalement attribuable à l'augmentation des sommes accordées au service de dette lié aux investissements de la Société des établissements de plein air du Québec dans les parcs et les réserves fauniques compensée par des mesures d'économie sur les frais de gestion de cette société.

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|                   | 2015-2016          |                | 2014-2015          |                  |
|-------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                   | Budget de dépenses | Variation      | Budget de dépenses | Dépense probable |
|                   | (1)                | (2)=(1)-(4)    | (3)                | (4)              |
| 1. Forêts         | 324 610,5          | (3 930,8)      | 343 899,2          | 328 541,3        |
| 2. Faune et Parcs | 125 193,5          | 3 413,9        | 127 023,3          | 121 779,6        |
| <b>Total</b>      | <b>449 804,0</b>   | <b>(516,9)</b> | <b>470 922,5</b>   | <b>450 320,9</b> |

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 24,8 M\$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en termes de développement de nouveaux systèmes informatiques, d'installations durables, de véhicules de transports et d'achat de matériel et d'équipement. La variation du budget d'investissements de 3,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |                  | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation        |                 |
| Immobilisations                      | 24 800,0        | (3 327,5)        | 28 127,5        |
| Prêts, placements, avances et autres | 10,0            | —                | 10,0            |
| <b>Total</b>                         | <b>24 810,0</b> | <b>(3 327,5)</b> | <b>28 137,5</b> |

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fondation de la faune du Québec                   | 6 669,1               | 650,0   | 6 630,4          | 761,3   |
| Société des établissements de plein air du Québec | 127 231,4             | 27 721,4  | 123 936,0        | 26 287,0  |

LES FONDS SPÉCIAUX

**Les dépenses du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|---|------------------------|---|---------------------|---|
|   | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 459 949,7              | 186 860,6                                       | 452 887,9           | 201 056,6                                       |
| Investissements   | 10 000,0               |   | 6 179,4             |   |

---

## IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le budget de dépenses 2015-2016 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 283,9 M\$.

Le budget attribué au Ministère vise à poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et orientations du plan stratégique. Ces priorités visent une immigration en réponse aux besoins du Québec et qui contribue à la vitalité du français, une approche interculturelle favorisant la pleine participation des personnes de toutes origines au développement du Québec et une organisation efficiente capable de se renouveler pour mieux servir la clientèle.

Par ailleurs, le budget du Ministère comprend les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

### LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2015-2016 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 283,9 M\$.

Les choix budgétaires du Ministère sont présentés selon les orientations du Plan stratégique 2012-2016.

#### ORIENTATION 1

##### **Adapter la prospection, la promotion et la sélection de l'immigration de façon à répondre aux besoins et aux valeurs humanitaires du Québec**

Le budget consacré aux activités de promotion, de prospection et de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2015 est de 4,8 M\$ en crédits de base. Un montant additionnel estimé à 45,5 M\$ proviendra du crédit au net<sup>1</sup>.

#### **Actions envisagées**

- L'admission au Québec, projetée en 2015, de 48 500 à 51 500 personnes immigrantes;
- L'adoption de la nouvelle planification pluriannuelle de l'immigration 2016-2020;
- La révision de l'approche de prospection et de promotion, en fonction des profils socioprofessionnels des candidats à l'immigration;

---

<sup>1</sup> Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

- La mise en œuvre du programme modifié des immigrants entrepreneurs;
- Le soutien à la réponse aux besoins à court terme des employeurs du Québec par le recours à l'immigration temporaire et au passage à l'immigration permanente.

#### **ORIENTATION 2**

##### **Accroître la maîtrise du français des personnes immigrantes**

Un budget de 65,1 M\$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, – y compris les cours de français écrit et de communication orale – cours en ligne et cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de service en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

##### **Action envisagée**

- L'implantation du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec chez l'ensemble des mandataires en francisation du Ministère.

#### **ORIENTATION 3**

##### **Accroître la prise en compte de la diversité par l'ensemble des acteurs de la société**

Un budget de 7,0 M\$ est consacré aux activités en lien avec cette orientation.

##### **Actions envisagées**

- L'adoption de la nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion du Québec et de sa stratégie d'action;
- Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action pour prévenir et détecter la radicalisation menant à la violence.

#### **ORIENTATION 4**

##### **Accélérer l'intégration des personnes immigrantes**

Un budget de 28,0 M\$ est consacré aux activités en lien avec cette orientation.

##### **Actions envisagées**

- Le dépôt du rapport du groupe de travail interministériel en matière de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger;
- La révision des programmes Mobilisation-Diversité, Réussir l'intégration et Soutien à la mission;
- La mise en œuvre de la stratégie permettant de mesurer les diverses dimensions de la participation.

**ORIENTATION 5****Transformer l'organisation pour accroître sa performance**

Une somme de 13,3 M\$ est prévue pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Elle inclut notamment la planification stratégique, la recherche, des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère et le renforcement de la reddition de comptes. Elle couvre également des actions visant le développement et le transfert des connaissances et des compétences du personnel, des activités de planification de la main-d'œuvre, le maintien ou la mise en place de nouvelles conditions favorisant la mobilisation du personnel.

**Actions envisagées**

- La poursuite du développement du nouveau système d'information IMAGINE;
- La poursuite du développement de Mon projet Québec et de la Demande de certificat de sélection du Québec (DCS) en ligne et de l'automatisation des règles d'affaires dans le cadre de la transformation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés;
- La transformation des processus de l'immigration temporaire;
- La refonte du processus du Programme Entrepreneur;
- L'adoption d'un nouveau Plan directeur des services à la clientèle et de la nouvelle Déclaration de services à la clientèle;
- L'implantation au Ministère, du projet gouvernemental SAGIR 3 (dotation des emplois);
- La deuxième évaluation du taux de mobilisation du personnel.

**ORIENTATION 6****Assurer avec les partenaires une offre de service gouvernementale adaptée, cohérente et intégrée**

Outre les activités du Ministère, afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées, une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2015-2016 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants, soit le MEESR, le MTESS et le MSSS.

**Action envisagée**

- La signature des ententes avec le MEESR, le MTESS et le MSSS pour les services de francisation et d'intégration et le renforcement de leur reddition de comptes.

**La répartition budgétaire 2015-2016 selon les orientations**

|  | M\$          | %            |
|--|--------------|--------------|
| <b>Orientation 1</b> : Adapter la prospection, la promotion et la sélection de l'immigration de façon à répondre aux besoins et aux valeurs humanitaires du Québec | 4,8          | 1,7          |
| <b>Orientation 2</b> : Accroître la maîtrise du français des personnes immigrantes   | 65,1         | 22,9         |
| <b>Orientation 3</b> : Accroître la prise en compte de la diversité par l'ensemble des acteurs de la société   | 7,0          | 2,5          |
| <b>Orientation 4</b> : Accélérer l'intégration des personnes immigrantes   | 28,0         | 9,9          |
| <b>Orientation 5</b> : Transformer l'organisation pour accroître sa performance  | 13,3         | 4,6          |
| <b>Orientation 6</b> : Assurer avec les partenaires une offre de service gouvernementale adaptée, cohérente et intégrée  | 165,7        | 58,4         |
| <b>Total</b>   | <b>283,9</b> | <b>100,0</b> |

**LE PLAN BUDGÉTAIRE****LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 283,9 M\$ répartis en un programme : Immigration, Diversité et Inclusion. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2015-2016.

**PROGRAMME 1****Immigration, Diversité et Inclusion**

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce dernier inclut également les sommes transférées aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 283,9 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2014-2015 s'explique essentiellement par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au MEESS, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net.

En outre, en janvier 2015 le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion a transféré 14 postes au MTESS. Ces employés étaient affectés aux services aux entreprises et poursuivront ces activités dans leur nouveau ministère. Ce transfert permet d'optimiser le partage des rôles et responsabilités en matière d'intégration entre les deux ministères. Un transfert de crédits de l'ordre 1,1 M\$ est lié à cette opération.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|--|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Immigration, Diversité et Inclusion | 283 884,1          | 115 834,2        | 290 477,9          | 168 049,9        |
| <b>Total</b>                           | <b>283 884,1</b>   | <b>115 834,2</b> | <b>290 477,9</b>   | <b>168 049,9</b> |

Note : Le budget de dépenses 2015-2016 exclut les montants associés au crédit au net.

La dépense probable 2014-2015 exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net.

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et les objectifs contenus dans le Plan stratégique 2012-2016 ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, l'authentification des documents et le développement de nouveaux services en ligne.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |              | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation    |                 |
| Immobilisations                      | 11 792,0        | (8,0)        | 11 800,0        |
| Prêts, placements, avances et autres | 86,0            | —            | 86,0            |
| <b>Total</b>                         | <b>11 878,0</b> | <b>(8,0)</b> | <b>11 886,0</b> |



---

## JUSTICE

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, la ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de juriste, de registraire et de notaire général du Québec.

Elle assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Elle veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Elle l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, elle établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de Procureure générale, elle représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, la ministre assure la tenue des registres des droits personnels et réels mobiliers, des lobbyistes, des commissaires à l'assermentation et des lettres patentes foncières ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La ministre de la Justice est également désignée par le gouvernement du Québec comme étant responsable de la lutte contre l'homophobie et de la condition féminine. Elle peut compter sur l'appui du Bureau de lutte contre l'homophobie pour veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie en plus d'en assurer la coordination interministérielle. Le Secrétariat à la condition féminine soutient la ministre dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le ministère de la Justice appuie la ministre dans ses fonctions et l'assiste dans ses autres responsabilités. De plus, 10 organismes relèvent de l'autorité de la ministre :

- Le Conseil de la justice administrative a pour mission de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail;
- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui a pour mission de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12) et en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, chapitre A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1);
- L'Office de la protection du consommateur surveille l'application des lois et des règlements sous sa responsabilité, dont la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1). À cette fin, il exerce des activités de surveillance auprès des commerçants et reçoit les plaintes des consommateurs. De plus, l'Office informe les consommateurs de leurs droits et recours et les commerçants de leurs obligations;

- La Commission des services juridiques a pour mandat de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice;
- Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé;
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige, pour l'État, sous l'autorité générale de la ministre de la Justice et Procureure générale, les poursuites découlant de l'application du Code criminel (L.R.C 1985, chapitre C-46), de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (L.C. 2002, chapitre 1) et de toute autre loi fédérale pour laquelle la Procureure générale du Québec a l'autorité d'agir comme poursuivant. Il agit également comme poursuivant dans toute affaire où le Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1) trouve application. Dans l'exercice de sa charge, le directeur est d'office sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales. Il est en outre, ainsi que les procureurs sous son autorité, le substitut légitime de la Procureure générale du Québec au sens du Code criminel;
- L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent;
- La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité;
- Le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours;
- Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

Il est à noter que les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité de la ministre, n'apparaissent pas au budget de dépenses, puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des ordres professionnels en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

Le portefeuille « Justice » comprend également quatre fonds spéciaux :

- Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mission de supporter les centres d'aide aux victimes d'actes criminels et d'autres organismes dédiés à l'aide aux victimes d'actes criminels en plus de permettre le financement d'activités de recherche d'information ou de sensibilisation des victimes. Il est administré par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, d'une partie de la contribution pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité;
- Le Fonds des registres du ministère de la Justice, assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services;

- Le Fonds Accès Justice est affecté au financement de projets ou d'activités destinés aux citoyens pour accroître l'accès à la justice. Les projets ou les activités réalisées par le Ministère ou par d'autres partenaires ont pour objectif d'aider les citoyens à mieux connaître le droit et le fonctionnement du système de justice. Il finance notamment le programme de médiation familiale, le déploiement et le fonctionnement des centres de justice de proximité et le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Ce fonds est principalement financé par la portion de la contribution pénale affectée à ce Fonds. Les autres sources de revenus proviennent principalement d'une affectation du Ministère et d'un transfert provenant du gouvernement fédéral au regard des mesures québécoises de justice familiale. Il est administré par le Bureau du Fonds Accès Justice;
- Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance les activités du Tribunal administratif du Québec dont la mission est citée précédemment.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2015-2016 s'élève 873,9 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité de la ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des orientations stratégiques du Ministère qui suivent.

### ORIENTATION 1

#### **Transformer l'administration de la justice pour mieux relever ses défis d'accessibilité**

##### **Actions envisagées en 2015-2016**

- Mise en application des nouvelles dispositions du Code de procédure civile du Québec visant à moderniser et à simplifier les procédures, en mettant notamment l'accent sur la prévention et le règlement des différends et des litiges et sur un rôle accru du juge pour assurer le déroulement plus efficace de l'instance;
- Optimisation de l'administration de la justice afin de la rendre plus accessible, plus efficace, plus efficiente et plus rapide;
- Mise en place de mesures en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience des activités législatives et de conseil juridique, notamment l'implantation d'un outil d'aide à la rédaction législative.

### ORIENTATION 2

#### **Promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit par les citoyens**

##### **Actions envisagées en 2015-2016**

- Bonification de l'accessibilité à l'aide juridique en accord avec la capacité financière du gouvernement par une hausse des seuils d'admissibilité qui permettra à un plus grand nombre de citoyens de pouvoir faire appel à ce régime;
- Poursuite de l'offre de séances sur la parentalité après la rupture;
- Poursuite du programme de médiation familiale;
- Poursuite du financement des six centres de justice de proximité;

- Poursuite des travaux visant la mise en ligne d'un nouveau site Web du Ministère;
- Poursuite du programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
- Révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- Poursuite de la réflexion en droit familial;
- Poursuite des contributions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de maltraitance envers les personnes âgées;
- Poursuite de la coordination et de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre l'homophobie.

### ORIENTATION 3

**Faire émerger une nouvelle culture organisationnelle qui favorise l'innovation, la mobilisation du personnel et l'application des principes de l'intelligence collective.**

#### **Actions envisagées en 2015-2016**

- Conception d'un cadre de gouvernance;
- Élaboration d'un plan directeur pluriannuel de gestion des ressources humaines;
- Révision des modes de financement des biens et des services du Ministère, notamment par la mise en œuvre d'une politique tarifaire.

Enfin, en 2015-2016, le Secrétariat à la condition féminine poursuivra des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il assure également la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 873,9 M\$ en 2015-2016, soit 16,2 M\$ de plus que la dépense probable 2014-2015.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Activité judiciaire**

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 114,3 M\$ en 2015-2016, en hausse de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette hausse est principalement attribuable à la rémunération des juges suivant l'application de leurs conditions salariales décrétées par le gouvernement à la suite des recommandations du dernier comité sur la rémunération des juges.

## PROGRAMME 2

### **Administration de la justice**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 284,0 M\$ en 2015-2016, en baisse de 5,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cet écart résulte, en partie, de la révision de la méthode d'établissement de la provision pour créances douteuses et des mesures de contrôle des dépenses édictées par le gouvernement.

## PROGRAMME 3

### **Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 14,2 M\$ en 2015-2016, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cet écart résulte principalement de la hausse de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec pour le financement du versement par ce dernier d'un montant de compensation prévu en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 6).

## PROGRAMME 4

### **Accessibilité à la justice**

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 176,3 M\$ en 2015-2016, en hausse de 14,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cet écart s'explique principalement par les coûts liés à la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique ainsi qu'à la hausse des tarifs des avocats de pratique privée représentant des bénéficiaires de l'aide juridique.

PROGRAMME 5

**Autres organismes relevant du ministre**

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 22,9 M\$ en 2015-2016, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2014-2015.

PROGRAMME 6

**Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 123,4 M\$ en 2015-2016 comparativement à une dépense probable de 127,4 M\$ en 2014-2015. Cette diminution résulte principalement d'un transfert de 3,8 M\$ en 2014-2015 provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances.

PROGRAMME 7

**Indemnisation et reconnaissance**

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 131,2 M\$ en 2015-2016, en hausse de 11,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation est attribuable, entre autres, au financement de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

PROGRAMME 8

**Condition féminine**

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2015-2016 pour ce programme est de 7,7 M\$, en baisse de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par la révision du financement du Plan d'action gouvernemental 2011-2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

|   | 2015-2016          |                 | 2014-2015          |                  |
|---|--------------------|-----------------|--------------------|------------------|
|   | Budget de dépenses | Variation       | Budget de dépenses | Dépense probable |
|   | (1)                | (2)=(1)-(4)     | (3)                | (4)              |
| 1. Activité judiciaire                    | 114 319,5          | 2 354,0         | 110 430,8          | 111 965,5        |
| 2. Administration de la justice           | 283 962,7          | (5 683,4)       | 287 518,5          | 289 646,1        |
| 3. Justice administrative                 | 14 229,2           | 840,0           | 13 884,7           | 13 389,2         |
| 4. Accessibilité à la justice             | 176 305,4          | 14 822,8        | 164 293,6          | 161 482,6        |
| 5. Autres organismes relevant du ministre | 22 863,2           | (42,0)          | 23 416,4           | 22 905,2         |
| 6. Poursuites criminelles et pénales      | 123 411,8          | (4 008,5)       | 119 916,7          | 127 420,3        |
| 7. Indemnisation et reconnaissance        | 131 156,4          | 11 175,0        | 119 981,4          | 119 981,4        |
| 8. Condition féminine                     | 7 691,7            | (3 213,9)       | 11 036,6           | 10 905,6         |
| <b>Total</b>                              | <b>873 939,9</b>   | <b>16 244,0</b> | <b>850 478,7</b>   | <b>857 695,9</b> |

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 23,7 M\$. La hausse de 2,2 M\$ s'explique par l'effet combiné de la fin de certains projets et du projet gouvernemental de mise à niveau des postes de travail.

### Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |                | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation      |                 |
| Immobilisations                      | 23 704,2        | 2 227,2        | 21 477,0        |
| Prêts, placements, avances et autres | 43,1            | —              | 43,1            |
| <b>Total</b>                         | <b>23 747,3</b> | <b>2 227,2</b> | <b>21 520,1</b> |

**ANNEXE 1****LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|   | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|---|---|-------------------------------|
| Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales | 203,8                                   | —                             |
| Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales    | 300,0                                   | 300,0                         |
| Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse                 | 14 938,0                                | 14 783,5                      |
| Conseil de la justice administrative  | 452,2                                   | 452,2                         |
| Conseil de la magistrature  | 2 403,1                                 | 2 252,5                       |
| Conseil du statut de la femme   | 3 351,5                                 | 3 725,3                       |
| Directeur des poursuites criminelles et pénales                                   | 123 111,8                               | 127 120,3                     |
| Office de la protection du consommateur   | 7 925,2                                 | 8 121,7                       |
| Tribunal des droits de la personne  | 268,5                                   | 268,5                         |

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**  
 (en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Commission des services juridiques         | 181 564,6             | 174 844,6                                       | 173 242,5        | 159 667,1                                       |
| Fonds d'aide aux recours collectifs        | 4 207,5               | 416,8   | 3 930,9          | 416,8   |
| Office des professions du Québec           | 10 885,4              | —   | 9 640,0          | —   |
| Société québécoise d'information juridique | 14 466,1              | —   | 14 425,9         | —   |

## ANNEXE 2 (suite)

## LES FONDS SPÉCIAUX

## Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds Accès Justice                            |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | 10 396,7               | 1 044,1   | 9 202,4             | 1 398,8   |
| Investissements                                | 2,5                    |   | 2,5                 |   |
| Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels    |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | 22 771,0               | —   | 19 720,6            | —   |
| Investissements                                | 5,0                    |   | 5,0                 |   |
| Fonds des registres du ministère de la Justice |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | 33 690,4               | —   | 31 241,1            | —   |
| Investissements                                | 4 894,8                |   | 1 547,5             |   |
| Fonds du Tribunal administratif du Québec      |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                       | 40 007,1               | 13 777,0  | 38 811,2            | 12 937,0  |
| Investissements                                | 1 165,7                |   | 1 165,7             |   |

---

## RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec;
- De renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes (MO) et les nouveaux acteurs de la diplomatie;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2015-2016 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2014-2018.

### ORIENTATION 1

#### **Déployer une diplomatie renouvelée pour le développement et le rayonnement du Québec**

La prospérité du Québec tient, en grande partie, de sa capacité à promouvoir ses intérêts, son attractivité et sa crédibilité auprès des acteurs de la scène internationale. Dans cette optique, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie continue de développer sa capacité d'action à partir des réseaux d'influence à l'étranger comme au Québec.

#### **Action envisagée**

- La reconfiguration des activités de la diplomatie d'influence et d'appui aux intérêts du Québec en 2015-2016.

### ORIENTATION 2

#### **Distinguer le Québec à l'étranger**

En 2017, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie célébrera le 50<sup>e</sup> anniversaire de son action internationale. Il entend procéder à un exercice de redéfinition de la gouvernance de l'action internationale du Québec en se basant sur la cohérence de son identité distinctive, ses nouveaux créneaux d'excellence, ses priorités et la synergie des acteurs québécois de la politique internationale.

#### **Action envisagée**

- L'analyse du déploiement du réseau à l'étranger et sa reconfiguration structurelle, le cas échéant, pour des résultats à long terme.

### ORIENTATION 3

#### **Miser sur l'agilité organisationnelle pour une gestion optimale et innovante**

La constante évolution de la scène internationale réclame une organisation apprenante, qui sait suivre et même anticiper les mutations. L'agilité de notre organisation est la réponse aux défis qui demandent performance, efficacité et rigueur.

#### **Actions envisagées**

- L'amélioration de la performance de l'organisation par la gestion stratégique d'emplois ciblés, soit les professionnels de la diplomatie;
- La reconfiguration interne des ressources accentuant la mobilité et l'optimisation.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2015-2016, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 94,7 M\$, en hausse de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

#### PROGRAMME 1

##### Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à immigrer au Québec.

La variation de 3,9 M\$ du budget de dépenses 2015-2016 par rapport à la dépense probable 2014-2015 s'explique essentiellement par l'ajout d'un montant de 3,1 M\$ en lien avec les responsabilités touchant l'aide humanitaire internationale en vue d'une affectation au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce financement était auparavant pourvu par Loto-Québec.

#### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|                             | 2015-2016          |                | 2014-2015          |                  |
|-----------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                             | Budget de dépenses | Variation      | Budget de dépenses | Dépense probable |
|                             | (1)                | (2)=(1)-(4)    | (3)                | (4)              |
| 1. Affaires internationales | 94 673,8           | 3 935,7        | 92 665,6           | 90 738,1         |
| <b>Total</b>                | <b>94 673,8</b>    | <b>3 935,7</b> | <b>92 665,6</b>    | <b>90 738,1</b>  |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le Ministère agit indépendamment de la Société québécoise des infrastructures au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au Ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration ou de consolidation d'actifs sont prévus en 2015-2016.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | <b>2015-2016</b> |          | <b>2014-2015</b> |
|--------------------------------------|------------------|----------|------------------|
|                                      | <b>Variation</b> |          |                  |
| Immobilisations                      | 10 450,0         | —        | 10 450,0         |
| Prêts, placements, avances et autres | 1 000,0          | —        | 1 000,0          |
| <b>Total</b>                         | <b>11 450,0</b>  | <b>—</b> | <b>11 450,0</b>  |

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Office Québec-Amériques pour la jeunesse | 2 071,0               | 1 415,3   | 2 347,3          | 1 459,0   |
| Office Québec-Monde pour la jeunesse     | 5 115,8               | 1 082,0   | 5 814,7          | 1 115,5   |



---

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et autres organismes.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (L.Q. 2015, chapitre 1) a pour objectif de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficience de ce réseau. La mise en place de réseaux territoriaux regroupés sous un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou, dans certains cas, un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) permettra l'intégration régionale des services de santé et des services sociaux axés sur la proximité et la continuité de services.

Le CISSS ou le CIUSSS aura pour responsabilités, notamment, de dispenser l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. De plus, la Loi prévoit que le financement et la reddition de comptes des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

Pour 2015-2016, la structure budgétaire du Ministère est présentée en programmes-services et en programmes-soutien. Elle se trouve dans les éléments du programme 02 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Les programmes-services sont les suivants : Santé publique, Services généraux - activités cliniques et d'aide, Soutien à l'autonomie des personnes âgées, Déficience physique, Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, Jeunes en difficulté, Dépendances, Santé mentale ainsi que Santé physique.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les programmes-soutien sont les suivants : Administration, Soutien aux services ainsi que Gestion des bâtiments et des équipements.

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1), l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter cette dernière. Dans cette optique, l'Office joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'Office doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de la recherche.

## **LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

### **ORIENTATION 1**

#### **Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers**

##### **Actions envisagées**

- Adopter des mesures législatives afin d'améliorer l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée;
- Mettre en œuvre un chantier sur la pertinence des soins en collaboration avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- Préparer le déploiement des super cliniques médicales;
- Intensifier le programme de formation des infirmières praticiennes spécialisées afin d'en augmenter le nombre qui se joindra aux cliniques médicales et aux établissements publics;
- Réviser le cadre de gestion d'accès et des responsabilités entre les acteurs du réseau;
- Déposer et mettre en œuvre un plan de développement quinquennal en soins palliatifs et de fin de vie en lien avec la Loi concernant les soins de fin de vie (L.Q. 2014, chapitre 2).

### **ORIENTATION 2**

#### **Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin d'éviter les maladies chroniques et les cancers**

##### **Action envisagée**

- Promouvoir les avantages d'une bonne alimentation, de l'activité physique ainsi que de la réduction de l'usage du tabac.

### ORIENTATION 3

#### **Implanter une culture d'organisation innovante et efficiente dans un contexte de changement**

##### **Actions envisagées**

- Mettre en œuvre différents éléments de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;
- Poursuivre les travaux portant sur le financement axé sur le patient;
- Accompagner les employés du réseau et du Ministère dans un contexte de changement.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 32 850,7 M\$, soit une hausse de 1,4 % par rapport à la dépense probable 2014-2015. La dépense probable tient compte d'économies de 148,0 M\$ découlant notamment des mesures de réduction de dépenses annoncées le 24 avril 2014 par le gouvernement, soit une réduction de 2 % des dépenses salariales et de 3 % des dépenses de fonctionnement.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Fonctions de coordination**

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux.

La croissance de ce programme en 2015-2016 par rapport à la dépense probable 2014-2015 est de 10,7 M\$. Cet écart est principalement attribuable au transfert, vers le Ministère, de certaines fonctions dévolues antérieurement aux agences de la santé et des services sociaux dans le cadre de la révision de gouverne. Il comprend également les efforts découlant de la réduction des effectifs.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Services dispensés à la population**

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La croissance de ce programme en 2015-2016 par rapport à la dépense probable 2014-2015 est de 168,8 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements découlant des conventions collectives et des contributions du gouvernement à titre d'employeur totalisant 215,7 M\$, à la variation du service de la dette de 68,9 M\$, à l'augmentation du budget dédié au système du sang de 43,3 M\$, au coût de système spécifique de 20,0 M\$ ainsi qu'au financement de 20,0 M\$ d'espaces additionnels à la suite de travaux de construction.

Des mesures de réduction ont été appliquées, notamment celles découlant de la révision de la gouvernance du réseau de 55,0 M\$ et de l'amélioration de la pertinence des soins et des services en santé physique de 150,0 M\$. De plus, certains coûts de croissance, dont ceux reliés aux médicaments et aux fournitures médicales, devront être autofinancés par les établissements de santé et de services sociaux.

### **PROGRAMME 3**

#### **Office des personnes handicapées du Québec**

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 12,5 M\$ comparativement à la dépense probable de 12,8 M\$ pour l'exercice financier 2014-2015, ce qui représente un écart de 0,3 M\$ découlant de la réduction des effectifs.

### **PROGRAMME 4**

#### **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 281,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé, incluant les ententes avec les fédérations médicales, et de variations de coûts dans les autres programmes.

Au niveau du budget administratif de la RAMQ, la masse salariale est réduite pour tenir compte des efforts découlant de la réduction des effectifs.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016           |                  | 2014-2015           |                     |
|---|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
|   | Budget de dépenses  | Variation        | Budget de dépenses  | Dépense probable    |
|   | (1)                 | (2)=(1)-(4)      | (3)                 | (4)                 |
| 1. Fonctions de coordination                  | 134 574,2           | 10 696,8         | 131 817,8           | 123 877,4           |
| 2. Services dispensés à la population         | 22 842 587,3        | 168 770,8        | 22 828 864,8        | 22 673 816,5        |
| 3. Office des personnes handicapées du Québec | 12 545,9            | (261,2)          | 13 076,4            | 12 807,1            |
| 4. Régie de l'assurance maladie du Québec     | 9 860 983,1         | 281 677,2        | 9 579 305,9         | 9 579 305,9         |
| <b>Total</b>                                  | <b>32 850 690,5</b> | <b>460 883,6</b> | <b>32 553 064,9</b> | <b>32 389 806,9</b> |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'immobilisations de 5,6 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de projets informatiques et d'achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016      |           | 2014-2015      |
|--------------------------------------|----------------|-----------|----------------|
|                                      |                | Variation |                |
| Immobilisations                      | 5 565,2        | —         | 5 565,2        |
| Prêts, placements, avances et autres | —              | —         | —              |
| <b>Total</b>                         | <b>5 565,2</b> | <b>—</b>  | <b>5 565,2</b> |

**ANNEXE 1**

**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

**Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|  | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|--|---|-------------------------------|
| Commissaire à la santé et au bien-être     | 2 696,4                                 | 2 736,6                       |
| Office des personnes handicapées du Québec | 12 545,9                                | 12 807,1                      |

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**  
 (en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Corporation d'urgences-santé                                   | 127 255,8             | 95 076,8  | 127 093,5        | 94 082,7  |
| Fonds de l'assurance médicaments                               | 3 573 493,0           | 2 524 299,9                                     | 3 518 135,9      | 2 531 960,3                                     |
| Héma-Québec  | 426 792,7             | 36 141,5  | 383 531,6        | 36 083,7  |
| Institut national de santé publique du Québec                  | 68 929,2              | 56 703,2  | 69 082,3         | 52 103,5  |
| Institut national d'excellence en santé et en services sociaux | 15 439,5              | 15 349,5  | 15 109,8         | 15 466,7  |
| Régie de l'assurance maladie du Québec                         | 11 761 624,0          | 7 924 848,1                                     | 11 386 256,2     | 7 609 784,3                                     |

**ANNEXE 2 (suite)****LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|---|------------------------|---|---------------------|---|
|   | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux               |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 1 537 000,0            | —   | 1 549 000,0         | —   |
| Investissements   | —                      | —   | —                   | —   |
| Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 215 418,6              | 174 435,0                                       | 193 725,3           | 152 733,8                                       |
| Investissements   | 1 796,3                | —   | 1 596,3             | —   |
| Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie                                   |                        |   |                     |   |
| Dépenses  | 20 000,0               | —   | 10 000,0            | —   |
| Investissements   | —                      | —   | —                   | —   |

---

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public;
- Les enquêtes indépendantes.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec.

De plus, neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2015-2016 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Sécurité publique et reflètent celles contenues au Plan stratégique 2012-2016 de la Sûreté du Québec.

### ORIENTATION 1

#### **Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens**

Le Ministère entend contribuer au développement de l'expertise et des connaissances en lien avec sa mission et poursuivre sa collaboration avec ses partenaires.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre, en partenariat, les actions découlant de la Politique en sécurité routière 2013-2020, dans l'objectif de maintenir à la baisse les collisions causant des lésions corporelles ou la mort;
- Favoriser le développement des connaissances pour la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques;
- Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;
- Poursuivre les projets de construction et de rénovation des infrastructures carcérales ainsi que la mise en opération de l'Établissement Leclerc de Laval et du nouvel établissement de détention de Roberval.

### ORIENTATION 2

#### **Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents**

La prévention vise à éviter la survenance de crimes ou de sinistres ou, s'ils se produisent, à limiter leurs conséquences. De par sa mission, le Ministère doit être en mesure de s'adapter à un environnement en évolution où des nouveaux risques sont constamment en émergence.

#### **Actions envisagées**

- Procéder à l'ajout de dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention et collaborer à la mise en place de mesures de sécurité dans les palais de justice du Québec;
- Poursuivre les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique;
- Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion, la malversation, la fraude et l'évasion fiscale dans le secteur public;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile et les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);
- Mettre en place le Bureau des enquêtes indépendantes;
- Poursuivre l'inspection des organisations policières;

- Contribuer à assurer un suivi des menaces envers la sécurité de l'État;
- Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Offrir aux personnes contrevenantes, qu'elles soient en détention ou dans la communauté, des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Coordonner la mise en place des recommandations visant à accroître la sécurité dans les résidences pour personnes âgées;
- Participer à la prévention de la radicalisation et à la réduction de la menace extrémiste.

### ORIENTATION 3

#### **Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces**

Le Ministère contribuera activement au retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement tout en maintenant l'efficacité dans le développement de ses programmes, notamment en mettant en place une fonction d'évaluation de programme et en poursuivant sa démarche d'amélioration de sa performance organisationnelle.

#### **Actions envisagées**

- Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du Ministère;
- Optimiser la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 1 326,1 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2014-2015.

### PROGRAMME 1

#### **Sécurité, prévention et gestion interne**

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que la sécurité de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise, ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 664,8 M\$, en hausse de 7,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cet écart résulte notamment de l'effet combiné des éléments suivants : la mise en opération de l'Établissement Leclerc de Laval et du nouvel établissement de détention de Roberval; le transfert des sommes au cours de 2014-2015 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité; la mise en place de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

## **PROGRAMME 2**

### **Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 616,9 M\$, en baisse de 12,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par le transfert des sommes au cours de 2014-2015 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et la mise en place de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (296,3 M\$), de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes (9,2 M\$). De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu (6,0 M\$), lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée. Ces revenus élèvent donc le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 928,4 M\$.

## **PROGRAMME 3**

### **Organismes relevant du ministre**

Ce programme comprend sept organismes budgétaires soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public et de contribuer à favoriser la confiance du public dans les marchés publics;
- Le Bureau des enquêtes indépendantes qui est responsable de mener toute enquête dont il est chargé par la ministre lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou dans le cas d'allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial.

Un budget de dépenses de 44,4 M\$ est alloué à ce programme, en hausse de 5,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique notamment par la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que par le déploiement de ressources au Commissaire à la lutte contre la corruption dans la cadre des vérifications à effectuer en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (L.Q. 2012, chapitre 25).

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016          |               | 2014-2015          |                    |
|--|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|
|  | Budget de dépenses | Variation     | Budget de dépenses | Dépense probable   |
|  | (1)                | (2)=(1)-(4)   | (3)                | (4)                |
| 1. Sécurité, prévention et gestion interne | 664 803,1          | 7 641,9       | 625 438,7          | 657 161,2          |
| 2. Sûreté du Québec                        | 616 912,9          | (12 776,4)    | 622 530,8          | 629 689,3          |
| 3. Organismes relevant du ministre         | 44 430,9           | 5 056,2       | 38 992,7           | 39 374,7           |
| <b>Total</b>                               | <b>1 326 146,9</b> | <b>(78,3)</b> | <b>1 286 962,2</b> | <b>1 326 225,2</b> |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 34,3 M\$. De ce montant, 11,4 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant de la ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 22,9 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique, pour le Système intégré de radiocommunications policières ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

La réduction du budget d'investissements de 21,8 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | <b>2015-2016</b> |                   | <b>2014-2015</b> |
|--------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                      |                  | <b>Variation</b>  |                  |
| Immobilisations                      | 34 211,7         | (21 837,3)        | 56 049,0         |
| Prêts, placements, avances et autres | 72,4             | —                 | 72,4             |
| <b>Total</b>                         | <b>34 284,1</b>  | <b>(21 837,3)</b> | <b>56 121,4</b>  |

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

## Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

|   | Budget de dépenses<br>2015-2016 | Dépense probable<br>2014-2015 |
|---|---------------------------------|-------------------------------|
| Bureau des enquêtes indépendantes                     | 3 228,0                         | —                             |
| Bureau du coroner                                     | 7 736,0                         | 7 575,3                       |
| Comité de déontologie policière                       | 1 770,0                         | 1 731,3                       |
| Commissaire à la déontologie policière                | 3 311,3                         | 3 243,0                       |
| Commissaire à la lutte contre la corruption           | 10 128,5                        | 7 634,7                       |
| Commission québécoise des libérations conditionnelles | 4 741,3                         | 4 641,6                       |
| Régie des alcools, des courses et des jeux            | 13 515,8                        | 14 548,8                      |

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| École nationale de police du Québec    | 36 928,2              | 4 171,7   | 35 874,9         | 5 882,1   |
| École nationale des pompiers du Québec | 2 218,1               | 406,0   | 1 883,2          | 456,0   |

LE FONDS SPÉCIAL

**Les dépenses du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

|                              | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                              | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds des services de police |                        |   |                     |   |
| Dépenses                     | 584 697,4              | 279 207,3                                       | 579 990,9           | 276 143,1                                       |
| Investissements              | 19 150,0               |   | 18 401,7            |   |

---

## TOURISME

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques et en réalisant des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise, principalement sur des marchés ciblés hors Québec. Aux seconds, en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissement et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique.

À ces fins, le ministère du Tourisme s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

### LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2015-2016 s'appuient sur les responsabilités actuelles du Ministère, lesquelles se fondent sur la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020. Ils se déclinent dans la perspective du développement économique et de la recherche d'une prospérité durable dans le secteur de l'activité touristique.

#### ORIENTATION 1

#### **Favoriser la concertation et le partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme**

Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Assurer la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique;
- Assumer le leadership d'un partenariat continu.

#### **Action envisagée**

- Réviser le modèle d'affaires et de gouvernance du ministère du Tourisme;
  - Favoriser une action concertée avec les autorités gouvernementales, les représentants régionaux, dont les associations touristiques régionales, les représentants sectoriels de l'industrie, dont les associations touristiques sectorielles, et les entrepreneurs privés.

## ORIENTATION 2

### **Assurer la promotion et la commercialisation de la destination Québec**

Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété et le rayonnement de la destination québécoise;
- Démontrer le caractère unique et distinctif du Québec;
- Harmoniser les actions promotionnelles afin d'assurer la cohésion de l'image de marque;
- Arrimer les choix promotionnels en regard des marchés ciblés afin d'attirer davantage de touristes.

#### **Actions envisagées**

- Assurer des activités « d'intelligence de marché » afin de reconnaître les produits touristiques demandés, d'évaluer les destinations concurrentes, de connaître les attentes de la clientèle et de comprendre ses comportements;
- Renforcer, de concert avec l'industrie, les actions promotionnelles grâce à l'utilisation de la marque « QuébecOriginal », accroître la notoriété du Québec et se démarquer de la concurrence en se présentant comme une destination plus distinctive et attractive;
- Recourir à des stratégies de marketing différenciées en ciblant en priorité les marchés américain et européen, mais également les marchés porteurs comme la Chine;
- Affirmer sa présence dans les réseaux sociaux et dans l'environnement Web 2.0.

## ORIENTATION 3

### **Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques**

Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Rehausser l'offre touristique au niveau international dans la perspective d'une culture de la qualité axée sur le développement durable;
- Bonifier le soutien et l'accompagnement offerts aux entreprises;
- Renforcer l'entrepreneuriat et accroître la compétitivité.

**Actions envisagées**

- Mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent pour en faire une icône touristique internationale par la mise en œuvre de la stratégie maritime – volet Tourisme ;
- Mettre en valeur le produit touristique québécois :
  - En poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49° parallèle;
  - En mettant en œuvre la Stratégie de tourisme hivernal;
  - En élaborant la Stratégie de tourisme nature et d'aventure;
  - En élaborant la Stratégie de tourisme culturel et événementiel;
  - En élaborant la Stratégie de tourisme d'affaires et de congrès;
  - En poursuivant le virage performance dans le soutien aux festivals et événements.

**ORIENTATION 4****Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques**

Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique, organiser et valoriser les services d'accueil, en tenant compte de l'évolution rapide des technologies.

**Actions envisagées**

- Amorcer les travaux en vue de l'adoption d'une stratégie d'accueil touristique en collaboration avec l'industrie touristique;
- Renforcer le rôle et la portée de la place d'un marché électronique de l'industrie touristique en procédant à la refonte du système québécois de gestion de la destination, en collaboration avec les partenaires.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

#### PROGRAMME 1

#### Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme en 2015-2016 s'élève à 123,5 M\$, en baisse de 0,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation résulte, entre autres, des mesures d'économie au budget de dépenses 2015-2016.

#### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016          |               | 2014-2015          |                  |
|---|--------------------|---------------|--------------------|------------------|
|   | Budget de dépenses | Variation     | Budget de dépenses | Dépense probable |
|   | (1)                | (2)=(1)-(4)   | (3)                | (4)              |
| 1. Promotion et développement du tourisme | 123 487,8          | (80,4)        | 126 691,0          | 123 568,2        |
| <b>Total</b>                              | <b>123 487,8</b>   | <b>(80,4)</b> | <b>126 691,0</b>   | <b>123 568,2</b> |

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Régie des installations olympiques        | 45 533,6              | 21 449,0  | 42 852,5         | 22 297,8  |
| Société du Centre des congrès de Québec   | 27 234,6              | 16 276,7  | 26 428,0         | 16 013,4  |
| Société du Palais des congrès de Montréal | 57 198,0              | 33 723,3  | 56 315,5         | 33 377,5  |

## LE FONDS SPÉCIAL

## Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

|                                  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|----------------------------------|------------------------|---|---------------------|---|
|                                  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de partenariat touristique |                        |   |                     |   |
| Dépenses                         | 133 773,8              | 52 038,8  | 150 717,6           | 52 340,6  |
| Investissements                  | 2 630,9                |   | 783,2               |   |



---

## TRANSPORTS

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et des secteurs privé, éducatif et associatif, dans un contexte de partage des responsabilités, pour offrir des systèmes de transport efficaces, innovants et accessibles ainsi que de l'information pertinente et de qualité qui répondent aux besoins de la population et des entreprises de toutes les régions du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport collectif en milieu urbain, rural et interurbain, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien des régions éloignées et isolées;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime.

Tout en assurant la mobilité quotidienne des personnes et des marchandises sur tout le territoire québécois, ces activités sont un maillon clé du développement régional, du commerce extérieur et de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la vente et la fabrication d'équipement et de matériel de transport ainsi que l'entretien et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun dans une perspective de développement durable. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), intègre ainsi le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Il est alimenté par des sources de revenus dédiés, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT), la Société des Traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

## **LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2015-2016 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques :

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés;
- Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires;
- Accroître la rigueur, l'intégrité et la transparence afin d'offrir aux citoyens des services de qualité au meilleur coût.

### **ORIENTATION 1**

#### **Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés**

Tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures, des investissements considérables serviront au maintien, à l'amélioration et au développement des services de transport collectif, afin d'en augmenter l'utilisation. De même, des investissements majeurs seront consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières, afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit de maintien d'actif. De façon générale, ces efforts de modernisation faciliteront ainsi les déplacements des citoyens et des travailleurs, ainsi que les échanges commerciaux entre les entreprises.

#### **Transports collectif et alternatif**

- Des dépenses de 544,8 M\$ seront affectées à l'aide au transport collectif. Ce montant représente la portion à la charge du Ministère;
  - La plus grande partie de cette somme, soit 517,1 M\$, sera consacrée au maintien des infrastructures de transport collectif. Ces investissements seront effectués dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (505,5 M\$) et du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) (11,6 M\$);
  - De plus, des dépenses de 27,7 M\$ seront affectées à l'aide au fonctionnement dans le transport collectif des personnes.
- Viendra aussi s'ajouter une somme de 205,8 M\$ provenant de la SOFIL qui sera engagée pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence;
  - De cette somme, 110,0 M\$ proviennent de la contribution du Québec à la SOFIL et 95,8 M\$ du gouvernement fédéral.

- Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, une somme de 145,0 M\$ en provenance du Fonds vert virée au FORT sera disponible pour soutenir le développement et la promotion du transport collectif et alternatif à l'automobile, en milieu urbain et en région, y inclus pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains. À ces sommes s'ajoute 0,6 M\$ à même les fonds du Ministère, notamment pour la gestion, l'encadrement et le développement de la Route verte;
- Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'AMT continueront de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 84,3 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30 dollars perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. Une surtaxe de 1,5 ¢ le litre d'essence dans la région de Montréal pour le financement du transport en commun est versée à l'AMT. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, s'ajoute 1,5 ¢ le litre d'essence redistribuée aux municipalités par l'AMT selon les critères de la Communauté métropolitaine de Montréal. De plus, une somme de 1,3 M\$, provenant d'une taxe de 1,0 ¢ le litre d'essence dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, est versée pour l'aide au transport collectif de cette région;
- De plus, afin de permettre à l'AMT d'élaborer un plan de redressement de sa situation budgétaire pour les années ultérieures, une aide ponctuelle de 62,4 M\$ sera accordée à l'AMT afin d'assurer son équilibre budgétaire pour l'exercice 2015-2016;
- S'ajoute également une somme de 90,0 M\$ pour l'aide au transport adapté.

#### **Actions envisagées**

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport collectif et d'en abaisser l'âge moyen;
- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SOFIL;
- Aide pour soutenir l'accroissement de l'offre de service en transport en commun;
- Aide afin de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- Aide pour la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile et les centres de gestion des déplacements;
- Aide afin de soutenir le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain et pour améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes;
- Aide à l'adaptation des véhicules des personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Aide au transport adapté.

#### **Conservation des chaussées et des structures**

L'objectif vise à poursuivre le maintien de l'état global des chaussées et des structures sous la responsabilité du Ministère. En effet, les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer et de maintenir l'état des chaussées et des structures de l'ensemble du réseau sous la responsabilité du Ministère, en particulier sur le réseau routier stratégique en soutien au commerce extérieur.

- Des investissements de 364,6 M\$, auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires de 2,9 M\$, seront consacrés à la conservation des chaussées;

---

## Transports

- L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, 1 210,0 M\$ seront dédiés à leur conservation, auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires de 10,0 M\$;
- De plus, 75,0 M\$ seront investis dans la réfection des ponts du réseau routier municipal, pris en charge par le Ministère en janvier 2008, auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires de 0,8 M\$;
- Aux sommes mentionnées précédemment, s'ajouteront des coûts de planification et des frais généraux, qui totalisent 297,7 M\$, non répartis entre les axes du FORT;
- Par ailleurs, une aide technique et financière au milieu local totalisant 177,0 M\$ est prévue pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux, notamment par la mise en œuvre de programmes d'aide à la voirie locale, qui sont financés par le FORT.

### Actions envisagées

- Interventions sur quelque 1 128 km de chaussées, dont la réfection des systèmes de drainage;
- Interventions sur 463 structures du réseau routier supérieur, dont la correction de 137 structures déficientes;
- Interventions sur 201 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère, dont la correction des déficiences sur 142 d'entre eux.

### Transport des marchandises

Une somme de 32,5 M\$ est disponible pour la réalisation de projets intermodaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement dans le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire de marchandises, notamment afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces programmes sont financés par le Fonds vert.

Par ailleurs, 1,3 M\$ sont disponibles pour assurer le maintien de l'intégrité, l'entretien, la réfection, l'exploitation et la sécurité d'infrastructures maritimes, 3,0 M\$ pour une partie du réseau du chemin de fer de Québec Central, propriété du Ministère, et 3,9 M\$ pour l'acquisition d'une partie du Chemin de fer de la Gaspésie.

### Actions envisagées

- Aide à l'implantation de projets intermodaux et promotion des services maritimes et ferroviaires;
- Aide aux organismes et entreprises qui exploitent des services de transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment pour l'utilisation de matériel, de technologies et d'équipements de transport plus performants et le recours à des énergies émettant moins de gaz à effet de serre;
- Aide au maintien de l'intégrité et de la sécurité de chemins de fer et d'infrastructures maritimes et aériennes;
- Études prévues en partenariat avec le gouvernement fédéral, en vue de consolider le rôle de Montréal comme porte d'entrée internationale (aéroportuaire);
- Aide envisagée aux infrastructures portuaires dans le cadre de la Stratégie maritime;
- Aide envisagée pour le maintien de services ferroviaires en Gaspésie.

### Accessibilité et vitalité des régions

Afin de contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions, le Ministère réalisera des investissements substantiels visant notamment à préserver le bon état et la fluidité des corridors de transport donnant accès aux régions et aux municipalités, à assurer la pérennité des dessertes aériennes et maritimes existantes ainsi qu'à soutenir l'entretien et le développement de pistes récréotouristiques.

- Des investissements de 319,7 M\$ (excluant les coûts de planification et les frais généraux) seront consacrés au développement du réseau routier et autoroutier afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des déplacements sur les grands corridors internationaux et interrégionaux, dans toutes les régions du Québec. S'ajouteront des contributions attendues des partenaires publics de 51,5 M\$;
- Des investissements de 35,3 M\$ viseront le maintien des services de transports aérien et maritime des régions éloignées ou isolées, auxquels s'ajoute la subvention prévue de 97,7 M\$ à la Société des Traversiers du Québec;
- Des dépenses de 18,3 M\$ viseront l'entretien et l'aménagement de pistes récréotouristiques, comme la Route verte et les sentiers durables de véhicules hors route.

### Actions envisagées

- Poursuite de tous les projets routiers majeurs en cours de réalisation au Québec, en plus de la planification et de l'étude des projets routiers majeurs apparaissant au Plan québécois des infrastructures;
- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier;
- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées ou isolées;
- Amélioration des installations aéroportuaires sur le territoire du Plan Nord;
- Entretien et aménagement de pistes récréotouristiques pour les véhicules hors route;
- Développement et conservation de pistes récréotouristiques pour le vélo;
- Soutien financier aux clubs quads et de motoneigistes.

### Électrification des transports

Afin de poursuivre ses efforts en vue de soutenir l'électrification des transports au Québec, le Ministère dispose de 67,6 M\$ pour la période 2015-2020 en provenance du Fonds vert. De cette somme, 6,0 M\$ sont réservés en 2015-2016 pour une portion de l'aide financière octroyée à la Société de transport de Montréal pour un projet pilote d'autobus entièrement électriques équipés d'une technologie de recharge rapide par conduction. Les autres mesures seront dévoilées ultérieurement.

### Changements climatiques

- Les sommes mentionnées précédemment, en excluant celles qui seront consacrées à l'électrification des transports, totalisent 177,5 M\$. Ces sommes seront rendues disponibles pour la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en transport, soit :
  - 140,0 M\$ pour soutenir le développement du transport collectif et alternatif;

- 5,0 M\$ pour développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
- 32,5 M\$ pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment dans le transport des marchandises.
- S'y ajouteront 4,6 M\$ pour réaliser des activités de recherche et des évaluations liées aux conséquences des changements climatiques et à l'adaptation de la gestion et des pratiques d'entretien des infrastructures de transport dans le Nord-du-Québec et dans le sud du Québec.

## ORIENTATION 2

### **Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires**

D'importants progrès du bilan routier ont été observés au Québec dans les dernières décennies. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère poursuivra ses interventions et ses investissements, afin de permettre au Québec de se tailler une place parmi les leaders mondiaux en sécurité routière. Le Ministère interviendra également de diverses façons pour veiller à la sécurité des cyclistes et des adeptes de véhicules hors route ou encore pour assurer la sécurité des transports maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que la gestion de situations d'urgence ayant des répercussions sur les réseaux de transport.

#### **Sécurité routière**

- Des investissements de 110,0 M\$ (excluant les coûts de planification et les frais généraux), auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires de 38,9 M\$, sont prévus pour l'amélioration des chaussées et des structures du réseau routier supérieur, notamment sur le plan de la sécurité;
- Des dépenses de 769,7 M\$ sont aussi prévues pour l'exploitation des infrastructures, dont 415,5 M\$ seront imputés au FORT. Il poursuit ainsi l'objectif d'assurer un entretien de qualité des routes sous sa responsabilité par des interventions qui ont une incidence sur la pérennité et la sécurité du réseau. La prise en compte des besoins des cyclistes dans les projets routiers du Ministère contribuera par ailleurs à améliorer leur sécurité.

#### **Actions envisagées**

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière, y inclus la mise à jour et l'application du Code de la sécurité routière ainsi que la sensibilisation des usagers;
- Correction de sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière et la réalisation d'audits de sécurité routière;
- Poursuite de la mise en place des appareils de contrôle automatisés ou de divers projets pilotes, dont la mise en place des panneaux à vitesse variable;
- Aménagement d'aires de services modernisées aux abords des autoroutes et reconnaissance de villages-relais aux abords de routes nationales stratégiques et touristiques reconnues;
- Interventions diverses sur le réseau routier, notamment sur la conservation des chaussées et des structures, la configuration des routes, la construction de voies de dépassement, la correction de courbes ou de dévers, le réaménagement d'intersections, la correction de problèmes d'orniérage, la mise en forme et l'asphaltage des accotements, l'application de bandes rugueuses, le marquage, la signalisation et l'éclairage des routes, l'installation et le remplacement des glissières de sécurité, l'entretien hivernal, la surveillance du réseau et la gestion des corridors routiers, les mesures de réduction des collisions avec la grande faune, l'entretien et l'amélioration des passages à niveau, etc.

### **Sécurité civile et des transports maritime, aérien et ferroviaire**

- En plus de voir à l'application de la réglementation fédérale relative à la sécurité pour les aéroports sous sa propriété, le Ministère s'assure du respect de la réglementation provinciale à l'égard des chemins de fer d'intérêt local sous sa compétence. Le Ministère voit aussi à l'entretien des aéroports, des quais et des autres infrastructures sous sa gestion, afin de maintenir l'accessibilité et la sécurité des services existants;
- Par ailleurs, le Ministère intervient conformément au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, afin de réduire la vulnérabilité de la communauté et de restaurer ses conditions de vie normale, lors d'événements majeurs qui pourraient éventuellement toucher les infrastructures de transport.

### **Actions envisagées**

- Programme de rattrapage pour combler le déficit d'entretien des infrastructures aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère pour donner suite à l'implantation du système de gestion de la sécurité;
- Aide pour assurer la sécurité aux passages à niveau.

### **ORIENTATION 3**

#### **Accroître la rigueur, l'intégrité et la transparence afin d'offrir aux citoyens des services de qualité au meilleur coût**

Dans la poursuite des mesures prises au cours des dernières années, un ensemble d'actions sera mis de l'avant afin d'assurer la rigueur, l'intégrité et la transparence nécessaires à une saine gestion des fonds publics. Toutes ces mesures seront réalisées à même les budgets de dépenses du Ministère.

#### **Capacité organisationnelle**

- L'affectation de nouvelles ressources internes, notamment des ingénieurs et des techniciens en travaux publics, les activités de formation des ressources existantes et le développement de pôles d'expertise permettront au Ministère de consolider, de renforcer et de développer sa capacité organisationnelle;
- Par ailleurs, 5,4 M\$ seront consacrés aux activités de recherche afin de maintenir l'expertise du personnel et de promouvoir les connaissances techniques et scientifiques en transport en lien avec la mission du Ministère :
  - Ce montant s'ajoutera à la somme de 4,6 M\$, provenant du Fonds vert, qui a été mentionnée précédemment pour réaliser des activités de recherche et des évaluations liées aux conséquences des changements climatiques et à l'adaptation des infrastructures de transport à ces derniers.

#### **Contrôle des coûts et de la qualité des travaux**

- Le renforcement de la capacité organisationnelle du Ministère devrait se traduire par une intensification de la réalisation des activités internes de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures. Il soutiendra aussi la mise en œuvre de la démarche ministérielle de gestion de projets routiers basée sur une approche reconnue à l'échelle internationale.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 656,2 M\$, ce qui représente une diminution de 5,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cet écart s'explique principalement par des variations de dépenses de transfert.

#### PROGRAMME 1

##### Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

|   |           |
|---|-----------|
| • Entretien des infrastructures de transport  | 373,5 M\$ |
| • Aide au transport adapté aux personnes handicapées  | 90,0 M\$  |
| • Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des Traversiers du Québec | 101,4 M\$ |
| • Aide au transport terrestre   | 1,0 M\$   |
| • Aide aux chemins d'accès isolés   | 1,1 M\$   |
| • Aide à l'adaptation des taxis, des autocars et des véhicules pour personnes handicapées                     | 10,0 M\$  |
| • Aide au transport aérien  | 2,3 M\$   |
| • Fonctionnement de la Commission des transports du Québec  | 11,6 M\$  |

Le budget de dépenses 2015-2016 est de 590,9 M\$, ce qui représente une réduction de 5,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette diminution est le résultat net d'une hausse du budget de dépenses consacré à l'entretien des infrastructures et d'une baisse de celui réservé aux transferts. La diminution des dépenses de transfert s'explique principalement par l'imputation au FORT de l'ensemble des dépenses du programme d'aide financière à la voirie locale.

#### PROGRAMME 2

##### Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles 45,3 M\$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement 7,6 M\$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport 12,4 M\$

Le budget de dépenses 2015-2016 est de 65,3 M\$, ce qui représente une réduction de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. La diminution s'explique par une réduction des dépenses administratives et des subventions discrétionnaires.

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016          |                  | 2014-2015          |                  |
|---|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|   | Budget de dépenses | Variation        | Budget de dépenses | Dépense probable |
|   | (1)                | (2)=(1)-(4)      | (3)                | (4)              |
| 1. Infrastructures et systèmes de transport | 590 923,3          | (5 326,5)        | 621 392,1          | 596 249,8        |
| 2. Administration et services corporatifs   | 65 262,1           | (396,9)          | 66 650,1           | 65 659,0         |
| <b>Total</b>                                | <b>656 185,4</b>   | <b>(5 723,4)</b> | <b>688 042,2</b>   | <b>661 908,8</b> |

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère d'assumer ses besoins relativement aux infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre. La variation du budget d'investissements de 26,6 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016       |                   | 2014-2015       |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
|                                      |                 | Variation         |                 |
| Immobilisations                      | 53 900,0        | (26 649,1)        | 80 549,1        |
| Prêts, placements, avances et autres | 200,0           | —                 | 200,0           |
| <b>Total</b>                         | <b>54 100,0</b> | <b>(26 649,1)</b> | <b>80 749,1</b> |

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

**L'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

---

|                                     | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|
| Commission des transports du Québec | 11 583,9                                | 11 937,7                      |

---

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

|   | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|---|-----------------------|---|------------------|---|
|   | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Agence métropolitaine de transport          | 560 752,6             | —   | 646 849,4        | —   |
| Société de l'assurance automobile du Québec | 241 398,0             | 8 500,0   | 239 398,0        | 8 500,0   |
| Société des Traversiers du Québec           | 128 949,0             | 97 745,1  | 118 201,0        | 89 245,0  |

## LES FONDS SPÉCIAUX

## Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds de gestion de l'équipement roulant |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                 | 117 118,3              | —   | 113 186,6           | —   |
| Investissements                          | 44 988,8               |   | 39 923,2            |   |
| Fonds de la sécurité routière            |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                 | 32 616,7               | —   | 11 932,9            | —   |
| Investissements                          | 12 878,5               |   | 545,4               |   |
| Fonds des réseaux de transport terrestre |                        |   |                     |   |
| Dépenses                                 | 3 480 298,4            | —   | 3 243 329,6         | —   |
| Investissements                          | 2 359 431,3            |   | 1 960 613,5         |   |

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.



---

## TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

---

### LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité et à la richesse collective et au développement social du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

Au chapitre du travail, le Ministère contribue au développement social et économique du Québec en favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables, de milieux de travail sains, de relations du travail harmonieuses, et en diffusant une information pertinente sur le travail dans tous les secteurs d'activité. Cette mission s'exerce par le biais du Secrétariat du Travail.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens et des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires afin d'en faciliter l'accès :

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité;
- Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales ainsi que la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par l'entremise du Secrétariat Entraide;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale et il assure les services liés au Directeur de l'état civil en permettant aux citoyens d'obtenir les documents officiels relatifs aux événements de l'état civil.

À titre de responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre se voit confier plusieurs responsabilités liées au développement de la région. À ce titre, le Secrétariat à la Capitale-Nationale offre un soutien au ministre dans la mise en œuvre de ses responsabilités.

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Portail Québec ([www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)).

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

### ORIENTATION 1

#### Répondre aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de vieillissement de la population active, le Québec doit relever le défi de l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises. Ainsi, avec l'appui des partenaires du marché du travail, le Ministère accentuera ses efforts pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre, intégrer dans le monde du travail tous les bassins de main-d'œuvre et fournir de l'information sur le marché du travail.

#### Actions envisagées

- Contribuer à l'instauration d'une culture de formation continue et favoriser l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre par une augmentation des entreprises qui investissent en formation;
- Contribuer à améliorer et utiliser les connaissances sur le développement des compétences de la main-d'œuvre et sur les meilleures pratiques en matière de formation en emploi;
- Accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail en intervenant auprès des personnes sans emploi, notamment auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale et des personnes immigrantes (cible de 270 000 nouveaux participants, dont 105 000 bénéficiaires des programmes d'assistance sociale et 50 000 personnes immigrantes);
- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs expérimentés qui le désirent et à favoriser la réintégration en emploi des chômeurs de 55 ans et plus;
- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail.

### ORIENTATION 2

#### Développer les compétences des entreprises en matière de gestion de ressources humaines

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les entreprises devront accroître les efforts en matière de gestion des ressources humaines, ce qui inclut la formation de la main-d'œuvre, mais aussi le recours aux bonnes pratiques de recrutement et de rétention. La contribution du Ministère à cet égard consiste à fournir de l'aide-conseil et du soutien financier aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines.

### **Actions envisagées**

- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant 10 500 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi;
- Augmenter la proportion des petites entreprises auprès desquelles le Ministère intervient.

### **ORIENTATION 3**

#### **Intervenir efficacement dans les milieux de travail afin de contribuer au maintien de relations de travail harmonieuses**

Le Ministère se soucie d'offrir aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail. Des médiateurs-conciliateurs impartiaux ont la capacité d'orienter les parties vers une entente en les invitant à des discussions constructives.

### **Actions envisagées**

- Faciliter la conclusion des conventions collectives sans arrêt de travail;
- S'assurer du traitement et de l'octroi ou du renouvellement des permis de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

### **ORIENTATION 4**

#### **Favoriser l'atteinte de conditions de travail équitables au Québec**

Le Ministère contribue à la détermination de conditions de travail équitables au Québec. Il se préoccupe notamment du sort des clientèles plus vulnérables sur le marché du travail et, par ses avis et mémoires, contribue à la prise de décision gouvernementale.

### **Actions envisagées**

- Contribuer à une évolution équitable du salaire minimum;
- Connaître les tendances émergentes, les besoins des partenaires et de la clientèle du domaine du travail et poser les actions appropriées, au besoin.

### **ORIENTATION 5**

#### **Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies**

### **Actions envisagées**

- Diminuer la présence aux programmes d'assistance sociale, particulièrement celle des jeunes :
  - Par la poursuite de la Stratégie d'intervention renforcée;
  - Par un accueil personnalisé et un accompagnement soutenu à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans demandeurs d'une aide financière de dernier recours en mesure d'entreprendre une démarche vers l'emploi;
  - Par la poursuite du Programme d'aide et d'accompagnement social qui vise à développer l'autonomie socioprofessionnelle des prestataires de l'aide financière de dernier recours éloignés du marché du travail.

- Assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### ORIENTATION 6

##### **Soutenir les initiatives favorisant la solidarité**

###### **Action envisagée**

- Poursuivre la consolidation de l'apport de l'action communautaire et de l'action bénévole au sein de la société québécoise.

#### ORIENTATION 7

##### **Simplifier l'accès aux services**

###### **Action envisagée**

- Développer une vision et un plan d'action quant au déploiement d'un guichet multiservice.

#### ORIENTATION 8

##### **Mettre en œuvre des pratiques organisationnelles et de gestion innovantes**

###### **Actions envisagées**

- Consolider une culture d'organisation forte grâce à l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action ministériel visant la consolidation de la culture organisationnelle;
- Faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation vers une performance accrue par l'adoption du plan d'action ministériel en amélioration continue 2015-2017.

#### ORIENTATION 9

##### **Tirer profit des ressources informationnelles**

###### **Actions envisagées**

- Déployer une stratégie pour contrer la désuétude technologique et assurer l'évolution des services;
- Mettre à niveau les logiciels des postes de travail et des serveurs et implanter une nouvelle plateforme téléphonique pour les centres de contact du Ministère.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2015-2016 s'établit à 4 268,4 M\$, soit une baisse de 116,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique notamment par une somme de 75,0 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2014-2015 en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2015-2016. De plus, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2015-2016.

**PROGRAMME 1****Mesures d'aide à l'emploi**

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme totalise 787,7 M\$, soit une diminution de 21,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par l'ajout, au cours de l'exercice 2014-2015, d'un budget additionnel de 23,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2015-2016.

**PROGRAMME 2****Mesures d'aide financière**

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme est de 2 945,2 M\$. Il s'agit d'une diminution de 94,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique notamment par l'ajout d'un montant de 52,0 M\$, en 2014-2015, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2015-2016. Cette variation s'explique également par des mesures d'optimisation générant des économies et tient compte de l'indexation des prestations.

**PROGRAMME 3****Administration**

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Également, ce programme vise au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Ce programme contribue aussi au financement du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme est de 454,7 M\$. La variation par rapport à la dépense probable 2014-2015 s'explique notamment par des mesures d'optimisation en administration qui ont produit un rendement dès 2014-2015 et par des économies non récurrentes réalisées au cours du même exercice financier.

**PROGRAMME 4****Travail**

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le budget de dépenses 2015-2016, soit 30,0 M\$, est inférieur de 4,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cette variation s'explique principalement par une somme de 5,9 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2014-2015 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle s'explique aussi par la mise en place de diverses mesures de réduction de dépenses.

**PROGRAMME 5****Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement social, culturel, touristique ainsi qu'économique.

Le budget de dépenses 2015-2016 de ce programme totalise 50,8 M\$, soit une augmentation de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2014-2015. Cela s'explique principalement par des mesures d'économie non récurrentes réalisées en 2014-2015.

**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016                 |                          | 2014-2015                 |                         |
|--|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
|  | Budget de dépenses<br>(1) | Variation<br>(2)=(1)-(4) | Budget de dépenses<br>(3) | Dépense probable<br>(4) |
| 1. Mesures d'aide à l'emploi                           | 787 692,3                 | (21 007,4)               | 800 499,7                 | 808 699,7               |
| 2. Mesures d'aide financière                           | 2 945 239,2               | (94 433,1)               | 2 954 642,1               | 3 039 672,3             |
| 3. Administration                                      | 454 743,4                 | 2 833,7                  | 476 858,5                 | 451 909,7               |
| 4. Travail   | 29 964,5                  | (4 332,1)                | 29 390,4                  | 34 296,6                |
| 5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale | 50 775,6                  | 398,9                    | 51 214,6                  | 50 376,7                |
| <b>Total</b>   | <b>4 268 415,0</b>        | <b>(116 540,0)</b>       | <b>4 312 605,3</b>        | <b>4 384 955,0</b>      |

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements 2015-2016 du Ministère est de 3,8 M\$. La diminution de 1,7 M\$ est attribuable à la révision des crédits d'immobilisations dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

|                                      | 2015-2016      |                  | 2014-2015      |
|--------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
|                                      |                | Variation        |                |
| Immobilisations                      | 2 109,6        | (1 653,1)        | 3 762,7        |
| Prêts, placements, avances et autres | 1 651,0        | —                | 1 651,0        |
| <b>Total</b>                         | <b>3 760,6</b> | <b>(1 653,1)</b> | <b>5 413,7</b> |

**ANNEXE 1**

**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

**Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

|   | <b>Budget de dépenses<br/>2015-2016</b> | Dépense probable<br>2014-2015 |
|---|---|-------------------------------|
| Commission des partenaires du marché du travail | 1 708,3                                 | 1 753,5                       |
| Commission de l'équité salariale                | 7 532,9                                 | 8 117,7                       |

## ANNEXE 2

## LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016             |   | 2014-2015        |   |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
|  | Prévision de dépenses | Partie financée par le portefeuille ministériel | Dépense probable | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Commission de la capitale nationale du Québec                  | 17 636,1              | 16 195,7  | 19 002,4         | 17 275,1  |
| Commission des normes du travail                               | 63 544,9              | —   | 64 250,2         | —   |
| Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris | 30 216,6              | 30 211,7  | 26 727,0         | 26 663,8  |
| Régie du bâtiment du Québec                                    | 62 904,6              | —   | 62 350,1         | —   |

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds d'aide à l'action communautaire autonome   |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 23 318,6               | 19 817,1  | 23 012,4            | 3 593,8   |
| Investissements  | —                      | —   | —                   | —   |
| Fonds de développement du marché du travail  |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 1 039 321,6            | 912 971,9                                       | 981 187,9           | 917 095,4                                       |
| Investissements  | —                      | —   | —                   | —   |
| Fonds de la Commission des lésions professionnelles  |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 64 954,7               | —   | 64 894,7            | —   |
| Investissements  | 1 740,0                | —   | 1 525,0             | —   |
| Fonds de la Commission des relations du travail  |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 19 577,5               | 8 944,3   | 19 099,5            | 6 290,0   |
| Investissements  | 800,0                  | —   | 1 154,2             | —   |
| Fonds des biens et des services  |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 83 476,7               | 40 402,9  | 90 457,5            | 39 778,4  |
| Investissements  | —                      | —   | 172,0               | —   |
| Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale |                        |   |                     |   |
| Dépenses   | 24 853,7               | 17 626,1  | 20 075,6            | 17 626,1  |
| Investissements  | 22 000,0               | —   | 18 000,0            | —   |

## ANNEXE 2 (suite)

## LES FONDS SPÉCIAUX

**Les dépenses des fonds spéciaux**  
 (en milliers de dollars)

|  | 2015-2016              |   | 2014-2015           |   |
|--|------------------------|---|---------------------|---|
|  | Prévision de résultats | Partie financée par le portefeuille ministériel | Résultats probables | Partie financée par le portefeuille ministériel |
| Fonds québécois d'initiatives sociales |                        |   |                     |   |
| Dépenses                               | 22 407,0               | 21 474,2  | 20 526,7            | 20 383,5  |
| Investissements                        | —                      |   | —                   |   |

